Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

2019

métropole
ROUENNORMANDIE

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Sommaire

Indicateurs techniques

Le territoire desservi *page 4*

La prévention des déchets *page 5*

La collecte des déchets : organisation *page 14*

La collecte des déchets : bilan *page 24*

Le traitement des déchets *page 27*

Impact environnemental *page 28*

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets *page 30*

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public

de prévention et de gestion des déchets *page 31*

Compte administratif *page 33*

Comptabilité analytique *page 37*

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Indicateurs techniques

Le territoire desservi

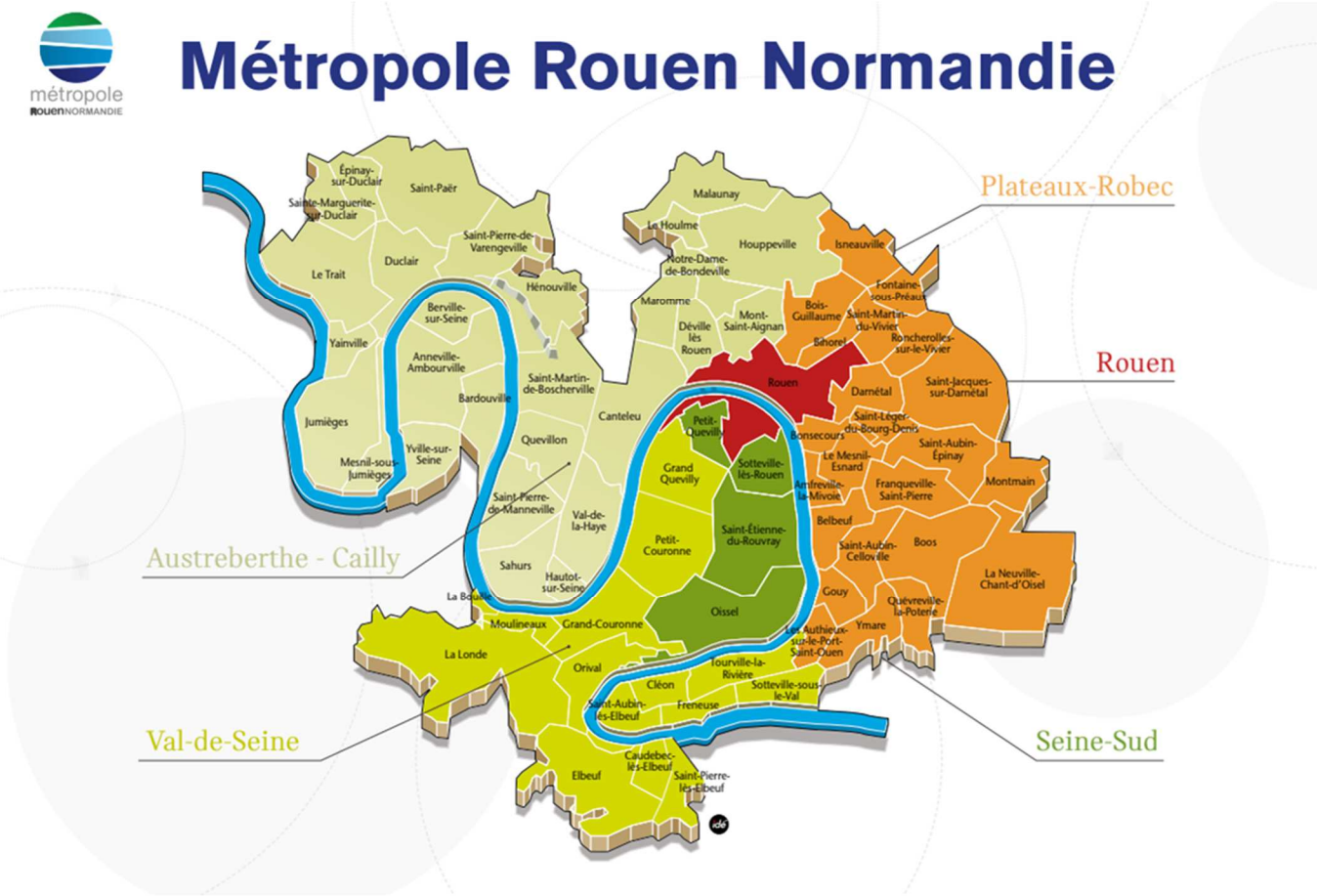

Au 1er janvier 2019, la Métropole Rouen Normandie est composée de 71 communes, réparties en 5 pôles de proximité, et compte un total de 499 169 habitants *(INSEE, population totale légale en vigueur au 1er janvier 2019)*.

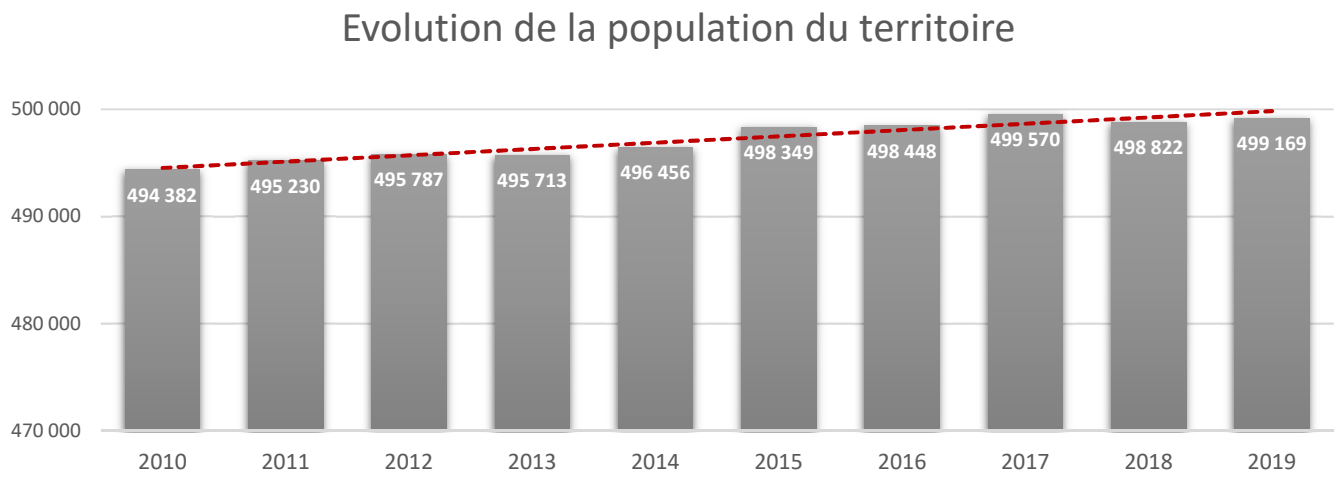

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La prévention des déchets

Indice de réduction des quantités de déchets par rapport à 2010

Le tonnage des Déchets Ménagers et Assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Un indice pour l'année concernée par le rapport annuel est calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en divisant par le tonnage de l'année 2010.

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi sur la Transition Écologique Pour la Croissance Verte (TEPCV). Le nouvel objectif de 10 % de réduction (*soit un indice de 90*) par rapport à 2010 a été adopté en 2016.

En 2019 l'indice relatif aux tonnages globaux DMA est de **101.97**, soit une légère augmentation par rapport à 2010. En prenant en compte l'évolution de la population, l'indice relatif aux kg/habitant, est de **100.98**.

Si les tonnages n'ont pas diminué entre 2010 et 2019, leur répartition a connu une évolution significative. La part d'Ordures Ménagères Résiduelles au sein des DMA est passée de 54,2% à 48%. Les tonnages concernés ont pu être détournés vers des filières séparées (DMR, filières REP…) permettant une meilleure valorisation et ainsi une réduction de l'impact environnemental. Par exemple, les Déchets Ménagers Recyclables ont augmenté de 8,2% (kg/habitant) sur cette période.

La prévention des déchets est la priorité fixée par la Direction de la Maîtrise des Déchets pour la période 2016-2020. La prévention du déchet consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur le mode de production et la consommation jusqu'à la collecte.

Le projet ZDZG (Zéro Déchet, Zéro Gaspillage) mené par le SMEDAR engage des actions de réduction des déchets sur son territoire. Dans la continuité du partenariat mené avec le syndicat, la Métropole construit un programme de prévention des déchets à son échelle.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

En décembre 2018, le conseil communautaire de la Métropole a donc délibéré pour l'élaboration de son PLPDMA. D'une durée de six ans, ce dernier a pour objectif de réduire de 10% les DMA.

À la suite de quoi, la commission consultative d'élaboration et de suivi (CCES) du PLPDMA s'est réunie au second trimestre 2019 pour fixer des orientations stratégiques qui s'articulent autour de cinq thématiques, à savoir :

- *réduire des déchets verts*
- *encourager la gestion des biodéchets*
- *limiter le gaspillage alimentaire*
- *réduire les déchets des professionnels*
- *réduire les déchets du BTP*

Au cours de l'année, des groupes de travail ont été menés autour de ces cinq axes afin de lister les actions existantes, d'identifier les leviers et les freins et de recenser les acteurs potentiels. Une restitution des travaux a été faite à la CCES au dernier trimestre 2019, et il en ressort la nécessité de co-construire le PLPDMA avec les acteurs du tissu économique, associatif et institutionnel afin d'avoir des actions ciblées et adaptées au territoire.

La prévention des déchets est un des pans de la démarche écoresponsable dans laquelle s'est engagée la Métropole Rouen Normandie. Elle complète le projet d'éducation à l'environnement et aux pratiques durables, le PCAET (Plan Climat Air et Energie Territorial) ou encore la COP 21. L'objectif est de développer la citoyenneté et d'inciter aux comportements vertueux. La politique d'éducation à l'environnement menée par la Métropole Rouen Normandie s'adresse à l'ensemble des habitants du territoire, scolaires, jeunes ou encore adultes rencontrant des difficultés sociales ou d'insertion. Elle accompagne les changements comportementaux nécessaires à la transition écologique, dans un cadre partenarial et concerté.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

L'animation du Club des jardiniers de la Métropole

Le Club des jardiniers de la Métropole vise à pérenniser les bonnes pratiques de jardinage existantes, à inciter à de nouvelles, et à favoriser une mobilisation citoyenne autour de ces pratiques.

Ce club est accessible à tous les habitants de la Métropole possédant un jardin ou ayant des pratiques de jardinage (cultures en pot, jardin familial, jardin partagé…) et s'engageant à y mettre en œuvre des pratiques durables. L'adhésion est gratuite et la participation aux évènements se fait sur la base du volontariat.

Au 31 décembre 2019 le club comptait 1 279 adhérents, dont 171 ayant adhéré en 2019. 36 sorties et ateliers ont eu lieu au cours de l'année, dont huit apéros jardins, animés en autonomie par des adhérents volontaires. Ces ateliers ont réuni 543 participants au total.

La promotion des pratiques durables au jardin : vers un jardin « zéro-déchet »

Les changements de modalités de collecte des déchets végétaux opérés sur deux communes « test » (Saint-Jacques-sur-Darnétal et Déville lès Rouen pour une partie de son territoire) en 2019 ont permis de formaliser l'offre de conseil jardin à domicile « vers une gestion à la parcelle ». Une dizaine de conseils ont été réalisés sur la commune de Saint-Jacques-sur-Darnétal, permettant d'engager les foyers vers une prise en compte du cycle de la matière organique et de la biodiversité dans leurs pratiques de jardinage.

Un guide pratique a également été réalisé, pour une diffusion large sur le territoire de la Métropole (disponible en version papier sur demande et en téléchargement sur le site internet www.notrecop21.fr)

Un dispositif de soutien à l'achat de broyeurs de végétaux pour les particuliers sera lancé en 2020, de même qu'une nouvelle possibilité de dotation de composteurs individuels et de formation des particuliers aux principes de la gestion à la parcelle, vers un jardin « zéro déchet ».

La promotion du compostage collectif et la création de jardins partagés

La Métropole est à l'initiative d'un appel à projet « compostage et jardinage durable » qui vise les habitants d'immeubles privés et les bailleurs sociaux. Il leur est proposé un soutien à la création d'un jardin partagé ou d'un espace de plantations collectif, simultanément à l'installation d'un composteur.

Vingt-six opérations sont actuellement en fonctionnement sur le territoire. Dix nouvelles installations de compostage collectif ont été réalisées en 2019, dont 4 bénéficient de l'accompagnement de Zéro Déchet Rouen, dans le cadre d'une convention de partenariat engagée fin 2018.

Un partenariat avec l'association Le Champ des Possibles a quant à lui permis d'accompagner 4 jardins partagés (Maromme, Petit-Quevilly, Grand-Couronne et émergence du projet au sein du futur Parc des Bruyères).

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La réduction des déchets : deux appels à projets

Éco-manifestations : La Métropole accompagne les organisateurs d'évènements du territoire pour qu'ils mettent en place des éco-manifestations, notamment pour réduire la production de déchets et augmenter le tri sélectif. D'autres gestes peuvent être mis en place sur d'autres enjeux (mobilité, eau, énergie…). En 2019, 182 éco-manifestations, regroupant 280 595 participants, ont été accompagnées. Depuis 2014, ce sont 412 manifestations qui ont été labélisées dans 44 communes, pour 706 913 personnes touchées.

En 2019, la labellisation COP21 s'est appuyée sur l'accompagnement des éco-manifestations, avec 105 évènements labélisés COP 21.

Clubs éco-sportifs : Chaque année, un appel à projets à destination des clubs sportifs du territoire est lancé afin de réduire et valoriser leur production de déchets. Les clubs s'engagent sur une période de trois ans. En 2019, 18 clubs, regroupant plus de 5 673 licenciés et 168 éducateurs, ont été retenus, soit un total de 62 clubs accompagnés depuis 2014 sur 24 communes.

Pour l'année 2018-2019, l'action des clubs retenus en 2018 a permis de réduire de 48 % la quantité de déchets et d'augmenter de 27 % les déchets recyclables. Le volume global de déchets a diminué de 12 % en six mois.

L'accompagnement des personnes en difficultés ou résidant en Quartiers Politiques de la Ville (Projet économies domestiques)

Suite à un travail mené en collaboration avec de nombreux acteurs sociaux du territoire, la Métropole a mis en ligne sur son site internet un ensemble d'outils pédagogiques et de ressources, comprenant notamment des programmes de formation et offres d'animations avec des associations partenaires (repair'café, Résistes, Zéro-déchet Rouen, Le champs des possibles etc…) permettant d'accompagner les structures sociales dans leurs projets.

En 2019, 24 professionnels sociaux ont été formés sur le thème de la mobilité durable, 23 sur l'énergie et 12 sur le thème de l'organisation et l'animation d'un atelier de cuisine écoresponsable.
En complément, des animations ont été prises en charge par la MRN :

- 6 ateliers récup'art, réalisées par l'association Résistes ont été proposés à 84 bénéficiaires de 6 structures sociales.
- 5 ateliers autour du thème de la réduction des déchets, animées par l'association « café couture » pour 60 participants.
- En accompagnement de l'éco-appartement de Saint Etienne du Rouvray (Quartier politique de la ville) : 1 repair'café a permis de réaliser des réparations d'objets. Un « café-couture » et un « atelier récup-art » ont également été pris en charge dans le cadre de village éco-citoyen de Sotteville-lès-Rouen ouvert au grand public.
- Deux ateliers ont également été organisés avec la collaboration de l'association Résistes dans le cadre de Solid'air en fête à Grand Quevilly ouvert au grand public.
- La Métropole a par ailleurs engagé un partenariat avec le Réseau des AMAP de Haute Normandie afin de développer des AMAP sociales dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La Métropole propose également des temps de conseil aux intervenants sociaux qui le souhaitent afin de les aider à monter leurs projets écoresponsables.

Animations et sensibilisation sur la gestion des déchets, proposées par la Métropole

La Métropole propose des animations scolaires notamment sur le compostage ainsi qu'un parcours de visite de déchèteries, intégrant le thème de la réduction des déchets. 550 élèves ont participé en 2019 à des animations et visites pédagogiques. 3 990 personnes au total qui ont participé à des actions d'animation ou de sensibilisation.

Projet de communication engageante « Agissons pour notre quartier »

La Métropole a expérimenté sur deux zones tests (Elbeuf - Le Puchot- et Rouen quartier boulevard d'Orléans) de nouvelles méthodes de communication visant à provoquer de véritables changements de comportements, pérennes dans les domaines des déchets, des économies d'énergie et de la consommation responsable.

Cette opération menée entre novembre 2018 et novembre 2019, visait près de 1 500 foyers. Les Villes concernées ont été étroitement associées ainsi que les gestionnaires d'immeubles. L'opération a démarré en octobre 2018 par un porte à porte et 835 foyers se sont alors engagés dans cette opération (480 à Rouen et 355 à Elbeuf), soit 67%, et 94% des foyers ont acceptés d'être recontactés.

6 suivis personnalisés ont été réalisés durant la période de l'opération pour :

- 2241 accompagnements téléphonique ;
- 2691 éco gestes acceptés
- 1162 éco gestes déclarés réussis
- 101 foyers engagés (65 à Rouen/ 36 à Elbeuf) autour d'un défi collectif « sacs parfaits »
- 21 foyers engagés pour le compostage collectif sur le quartier ciblé à Rouen.

Concernant la réduction des déchets ou leur tri, deux des trois éco-gestes proposés ont été plébiscités :

- Déposer les objets/encombrants dans une déchèterie ou une ressourcerie
- Trier les emballages en plastique, carton et métal.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

L'Atelier de la COP21

Lieu de la transition écologique en centre-ville de Rouen, l'Atelier de la COP21 a accueilli jusqu'au 1er juin 2019, des animations, des expositions, des débats et a assuré des conseils et renseignements sur l'action quotidienne pour l'environnement : alimentation, énergie, mobilité, réemploi, réduction des déchets, faire soi-même…

Au total, 9 743 personnes ont été sensibilisées dans le cadre de l'Atelier de la COP21 :

- 4 539 visiteurs sur les expositions et/ou pour des renseignements (soit une moyenne de 283 visiteurs par mois et de 13,7 visiteurs par jour hors participants aux animations)
- 2 562 participants aux 172 animations gratuites dont 1 tiers d'enfant (hors scolaire)
- 1 000 enfants dans le cadre d'animations scolaires à l'Atelier
  Soit 8 101 personnes accueillies à l'Atelier (pour une moyenne de 476 usagers par mois et de 24,6 usagers par jour / visiteurs + participants aux animations hors utilisateurs de la salle de réunion)
- S'ajoutent 1 642 visiteurs sur des stands extérieurs (Foire expo, graines de jardins etc.) ;
- 123 mises à disposition de la salle de réunion (moyenne de 7 participants par réunion) pour 52 structures, en lien avec les thématiques de la COP 21.

Mon P'tit Atelier de la COP21

Mon P'tit Atelier de la COP21 est né suite à la fermeture de l'Atelier de la COP21 en juin 2019, pour mettre en place un dispositif d'animations environnementales « hors les murs » (évènementiels ou dans les lieux de proximité accueillant du public). Les animations ont pour but de faire adopter des nouvelles habitudes conciliant l'environnement et économies, autour du "Pourquoi le faire et comment le faire ", autour de la démarche « Zéro Déchet » et du « faire soi-même ».

Sur 2019, à partir de juillet dans le cadre de Mon P'tit Atelier de la COP21, 53 animations ont été réalisées, pour 1 478 personnes sensibilisées, dans 35 lieux de proximité ou évènementiels dans 10 communes (Rouen, St Etienne du Rouvray, Grand Quevilly, Sotteville les Rouen, Elbeuf, St Etienne du Rouvray, St Aubin les Elbeuf, Darnétal, Malaunay).

L'application WAG du WWF – Coach personnel d'éco-gestes quotidiens

WAG (We Act For Good) est une application du WWF permettant à l'utilisateur d'être « coaché » quotidiennement sur des éco-gestes, à travers des défis et des astuces qui lui sont donnés.

Par la convention de partenariat liant la Métropole Rouen Normandie au WWF, un portail de défis spécifiques à la Métropole est disponible sur l'application.

Les chiffres de WAG au niveau national :

492 000 téléchargements WAG
1,85 millions de défis relevés par la communauté
Classements de préférence des thématiques WAG : Vers le Zéro Déchet - Bien manger - Reconnexion à la nature - Do It Yourself

Les chiffres de WAG au niveau local :

6 887 téléchargements
14 256 défis commencés - 47 000 actions consultées
Dont 1 294 défis commencés dans la thématique « MRN »

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Implantations des colonnes enterrées

L'objectif est d'informer, sensibiliser et faire adhérer les habitants aux nouveaux dispositifs, afin de garantir la bonne utilisation du matériel, la qualité du tri des déchets et encourager de nouvelles pratiques.

2 861 foyers sur 64 points ont été accompagnés par la diffusion d'une communication spécifique écrite et/ou orale (porte à porte, animations spécifiques dans les Quartiers Politique de la Ville).

Répartition en % par Pôle de proximité des points installés et du nombre de foyers accompagnés

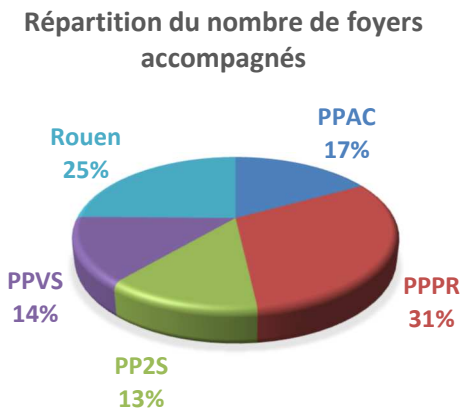

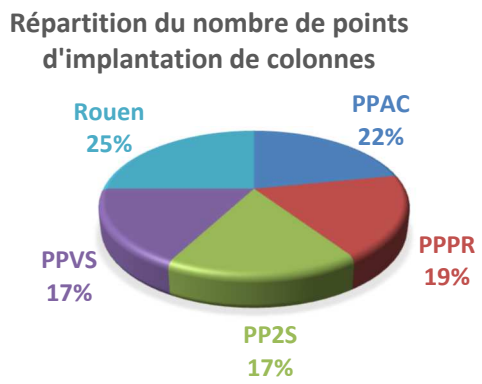

55 suivis qualité ont été réalisés sur 17 communes : 6 748 foyers, 146 points de collecte, 429 colonnes. Ces suivis permettent de vérifier principalement dans l'habitat collectif l'adhésion des habitants au nouveau dispositif de collecte et de faire remonter les dysfonctionnements éventuels

Les constats à retenir :

- Les consignes sont globalement bien suivies et la qualité du tri est relativement bonne,
- Présence de souillures particulièrement identifiées dans les zones sensibles soit 1 % par rapport au nombre de colonnes de déchets recyclables visitées,
- Présence de dépôts sauvages sacs et/ou cartons/objets divers laissés au pied des colonnes qui représentent 12,5 % par rapport au nombre de points en place visités,
- Présence de problèmes d'odeurs dus à des sacs d'ordures ménagères non fermés, ou déchets jetés en vrac sur certains sites, qui représentent 7,5 % du nombre de colonnes d'ordures ménagères suivies.
- Signalétique dégradée ou non-conforme (extension consignes de tri) qui représente 8 % du nombre total des colonnes visitées.

Il est observé également que la présence d'un gardien sur place facilite le maintien de la propreté des colonnes et du site.

Des actions correctives ont été mises en œuvre (rencontre des bailleurs, renouvellement de la signalétique, signalements pour le lavage de colonnes, rappel de consignes et affichage dans les halls d'immeubles.)
11 gardiens ont été sensibilisés.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Changement des modalités de collecte en 2019

L'objectif est d'informer et faire adhérer les usagers aux nouveaux changements d'organisation.

En 2019, 15 000 foyers ont été accompagnés (plaquette d'information, affichage) lors des changements de modalités de collecte : Bois-Guillaume, Déville lès Rouen, Mont-Saint-Aignan, Darnétal, le Houlme, Houppeville) ont été impactées par les changements de fréquence de collecte des ordures ménagères et de jours de collecte.

L'arrêt des marches-arrières des camions de collecte a concerné cette année une commune, Canteleu. 375 foyers ont été accompagnés dans le cadre du changement des lieux de collecte.

Amélioration de la qualité des collectes et des performances de tri

La Métropole met en œuvre des actions de communication visant à améliorer la qualité des collectes et les performances de tri sur demande des services opérationnels, des villes, des bailleurs, des habitants (réclamations).

Enquête commerçants

Une enquête auprès des commerçants du centre-ville de Rouen a été réalisée afin de collecter des informations concrètes sur la gestion des déchets des commerçants – artisans, d'apprécier le degré de sensibilisation et le comportement des commerçants- artisans, et d'identifier des leviers d'améliorations pour réduire ou valoriser au mieux les déchets générés. L'analyse de cette enquête a permis d'identifier les problématiques et des actions qui seront orientées et menées en concertation avec les commerçants-artisans.

Amélioration de la qualité des collectes

Des actions de communication (diagnostics, flyers, 189 affichages, 292 rencontres avec les usagers, gardiens et personnel d'entretien) et d'évaluation ont été réalisées sur 9 communes (2836 foyers) dans l'habitat collectif, pour traiter des problèmes de tri et de dépôts sauvages.

Amélioration des performances de tri

Initié en 2016, le plan d'amélioration du tri a été poursuivi durant l'année 2019. Pour rappel, les communes concernées sont les moins performantes en matière de tri des déchets recyclables, collectées en porte-à-porte sans colonnes enterrées font l'objet d'une communication accrue durant quelques mois. Sur 2019, une campagne de sensibilisation sur le tri a été menée conjointement par le Smedar et la Métropole sur plusieurs quartiers de Sotteville-lès-Rouen où les performances de tri sont les plus faibles.
Les actions de la métropole ont été réalisées auprès de l'habitat collectif où des colonnes enterrées ont été implantées (diagnostics, affichage dans 78 halls d'immeubles, distribution de 1 233 mémotris dans les boîtes aux lettres et sensibilisation des gardiens).

Les changements apportés dans la gestion des déchets dans le cadre de la mise en place des gros chantiers métropolitains (Cœur de Métropole et T4 ont été accompagnés auprès de 1 170 foyers (flyers, affichages) et de 110 commerçants rencontrés).

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Sensibilisation lors des événements récurrents

Le tri des déchets lors de manifestations récurrentes comme la Foire Saint Romain et Rouen Givre a été initié afin d'amorcer le geste de tri de manière récurrente puis de développer une dynamique sur la prévention du déchet. Pour compléter ce dispositif, une sensibilisation de proximité par le service Prévention du Déchet a été mise en place pour accompagner ce changement de comportement.

Sensibilisation durant l'Armada

L'Armada a également profité d'une organisation plus efficace du tri des déchets et des actions de prévention du déchet ont été élaborées avec les acteurs. Ainsi, durant cet évènement, il a été organisé :

- La collecte des déchets ménagers recyclables, le verre et le carton ont pu être collectés grâce à un dispositif technique mieux adapté. De nouveaux équipements, notamment un compacteur canette alu et bouteilles en plastique, contenant réservé au carton avec une trappe spécifique, ont été déployés durant l'évènement.
- Une collecte dédiée au marc de café (700 litres collectés) en partenariat avec une association locale,
- Un travail de concertation avec la ville de Rouen pour la fourniture de vaisselle compostable 100% biodégradable, avec in fine une collecte des biodéchets pour le hangar des bénévoles
- Un travail en concertation avec le comité organisateur de l'évènement pour la mise à disposition de gobelets réutilisables, pour favoriser le réemploi du mobilier à la fin de l'Armada, pour la collecte des huiles alimentaires,
- Une sensibilisation de proximité auprès des exposants par le Service Prévention du déchet qui a permis d'accompagner les changements de comportement et d'ajuster le dispositif technique si nécessaire,
- La réalisation d'un guide de tri destiné aux restaurateurs et d'une signalétique sur les contenants,
- La réalisation d'une signalétique pour les visiteurs afin d'identifier les points de collecte.

Amélioration de l'information en déchèterie

Une nouvelle signalétique a été posée sur 7 déchèteries pour accompagner le travail des gardiens et faciliter le dépôt des usagers.

Sur 2020, cette action sera poursuivie sur les déchèteries restantes.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La collecte des déchets : organisation

Les opérations de collecte sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie présentent des modalités différentes selon les flux. Les opérateurs concernés, le matériel de pré-collecte mis à disposition ou encore les modalités de collecte varient en fonction des spécificités de chaque flux.

Les matériels mis à disposition pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et déchets ménagers recyclables en pied d'immeubles (colonnes enterrées et semi-enterrées) ou en bout d'impasse (bacs de regroupement) sont identifiés comme une collecte en porte à porte.

Flux	Matériel de précollecte	Mode de collecte	Population desservie en porte à porte	Fréquence de collecte	Opérateurs
Ordures Ménagères Résiduelles	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	499 169	hebdomadaire à quotidienne	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Recyclables	bacs, sacs, bacs de regroupement, colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	porte à porte	459 407	semi hebdomadaire à hebdomadaire	Régie, Coved et Veolia
Déchets Ménagers Végétaux	bacs et sacs	porte à porte	222 127	hebdomadaire de mars à novembre, mensuelle de décembre à janvier	Coved et Veolia
Verre	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	–	–	Régie et Coved
Déchets Ménagers Recyclables	colonnes (enterrées, semi-enterrées, aériennes)	apport volontaire	–	–	Coved
Encombrants	–	sur rendez-vous	499 169	–	Régie, Coved et Veolia
Tout venant incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Tout venant non incinérable	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Gravats	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Déchets végétaux	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Ferraille	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Carton	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Amiante	benne sur site dédié	apport volontaire sur rendez-vous	–	–	Régie et Veolia
Batteries	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Huiles minérales	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
DDM (déchets dangereux des ménages)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
ECO DDS (déchets diffus spécifiques)	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
DEA (déchets d'éléments d'ameublement)	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Piles et Néons	local en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Bouteilles de Gaz	rack spécifique	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Pneus	benne en déchèterie	réseau de déchèteries	–	–	Régie et Veolia
Textiles, linges et chaussures (TLC)	colonnes aériennes	apport volontaire	–	–	Solidarité Textiles

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La collecte concerne les déchets ménagers ainsi que les déchets assimilés*.

***Les déchets dits assimilés** *regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages sans sujétion technique particulière, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites (Art. L2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants…) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux…) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.*

26 130 entreprises (*Source : Insee, Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene) en géographie au 01/01/2019*) sont implantées sur le territoire de la Métropole Rouen Normandie et sont susceptibles d'avoir recours aux service de collecte. Selon l'ADEME, les déchets d'activités économiques représentent environ 21,7% des ordures ménagères résiduelles et 13,4% des collectes séparées. Soit, pour la Métropole, **29 889** tonnes d'Ordures Ménagères Résiduelles et **3 037** tonnes de Déchets Ménagers Recyclables.

Redevance Spéciale Incitative

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages. Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est 2 640 litres/semaine pour les producteurs qui s'acquittent de la TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés. L'objectif de cette redevance est d'éviter de faire peser sur les ménages les coûts de collecte et de traitement lié à l'activité économique. Il a par ailleurs pour vertu de sensibiliser les entreprises à la réduction et à la bonne gestion de leur quantité de déchets en favorisant le tri des déchets valorisables via un tarif incitatif.

Seuil de collecte pour les producteurs non ménagers

La Métropole Rouen Normandie n'applique aucun seuil de collecte au-delà duquel les déchets ne peuvent être collectés par le service public.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Les Ordures Ménagères Résiduelles sont collectées en porte à porte sur l'intégralité du territoire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia), la fréquence varie d'une collecte hebdomadaire (C1) à une collecte quotidienne (C7) selon les secteurs.

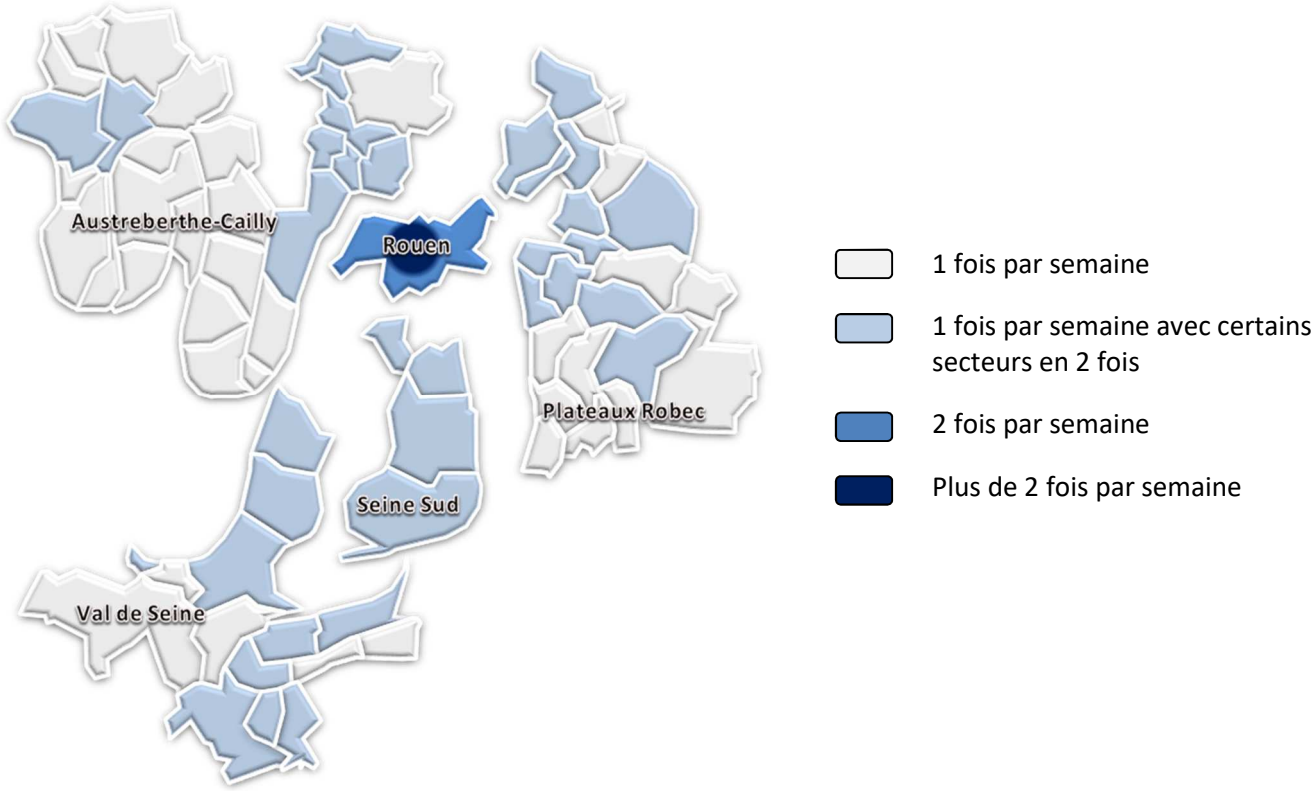

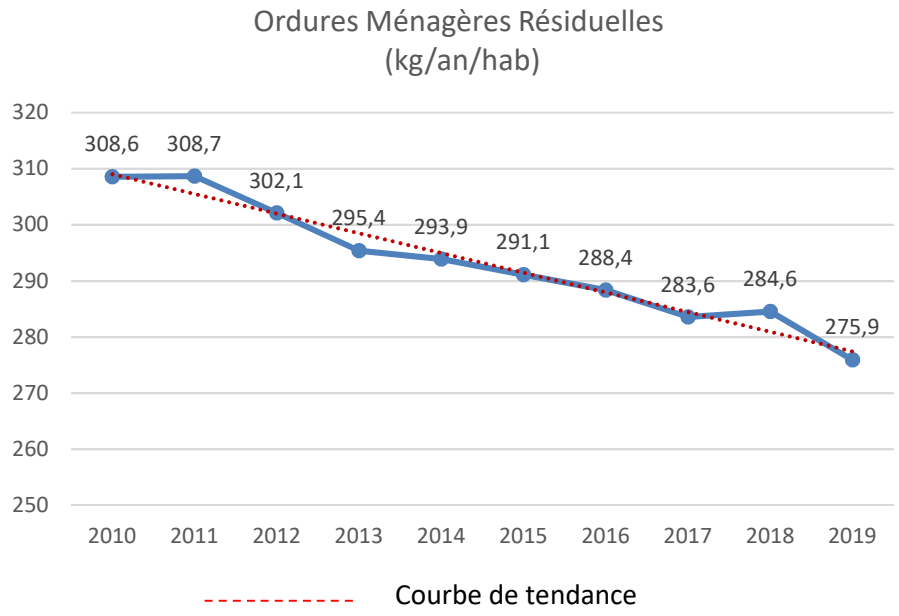

Au cours de l'année 2019, la production d'Ordures Ménagères Résiduelles par habitant a diminué de **2,97%**. Cela représente une baisse de **8,6 kg/hab/an** correspondant à **4 212 tonnes** de déchets par rapport à 2018.

Après avoir connu une légère reprise en 2018, la production d'ordures ménagères résiduelles par habitant s'inscrit de nouveau dans la tendance baissière constatée depuis 2010.

Parallèlement aux Ordures Ménagères Résiduelles, les déchets recyclables non conformes sont réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri. En 2019, ces **refus** représentent **225 tonnes, soit 0,45kg/hab/an** et sont en augmentation de 21,6%.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Les Déchets Ménagers Recyclables (DMR)

Les Déchets Ménagers Recyclables sont collectés en porte à porte sur la quasi-totalité du territoire, seule une partie de l'intra-boulevard de Rouen est collectée en apport volontaire. Cette collecte peut être, selon les cas, effectuée en sacs, bacs ou colonnes, elle est assurée à la fois en régie et par le biais de prestataires (Coved et Veolia). La fréquence varie d'une collecte toutes les deux semaines (C 0,5) à une collecte par semaine (C1).

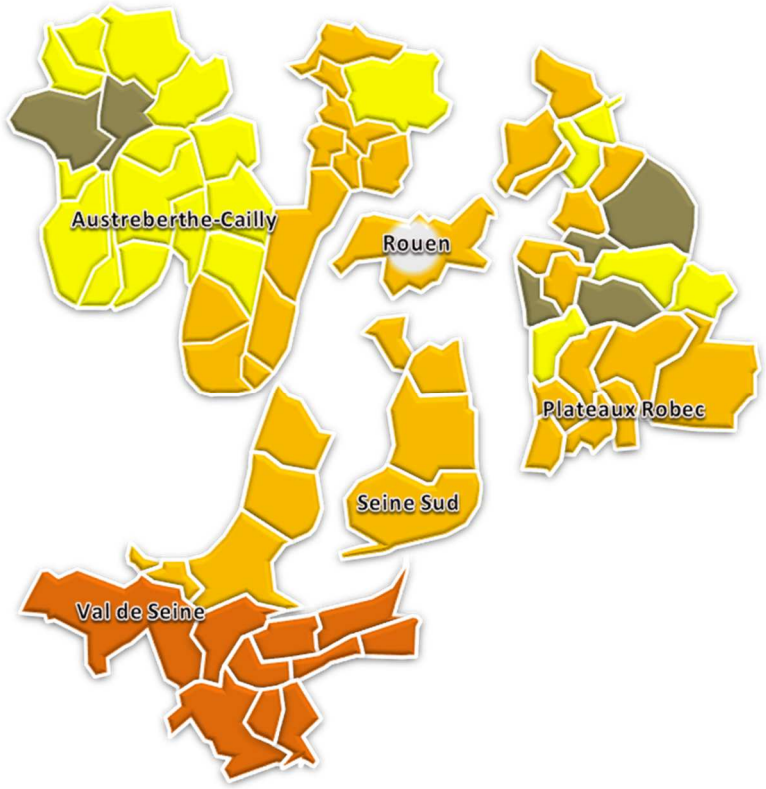

- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs
- 1 fois toutes les 2 semaines en bacs avec certains secteurs en hebdomadaire
- 1 fois par semaine en bacs
- 1 fois par semaine en sacs
- En apport volontaire dans l'intra-boulevard

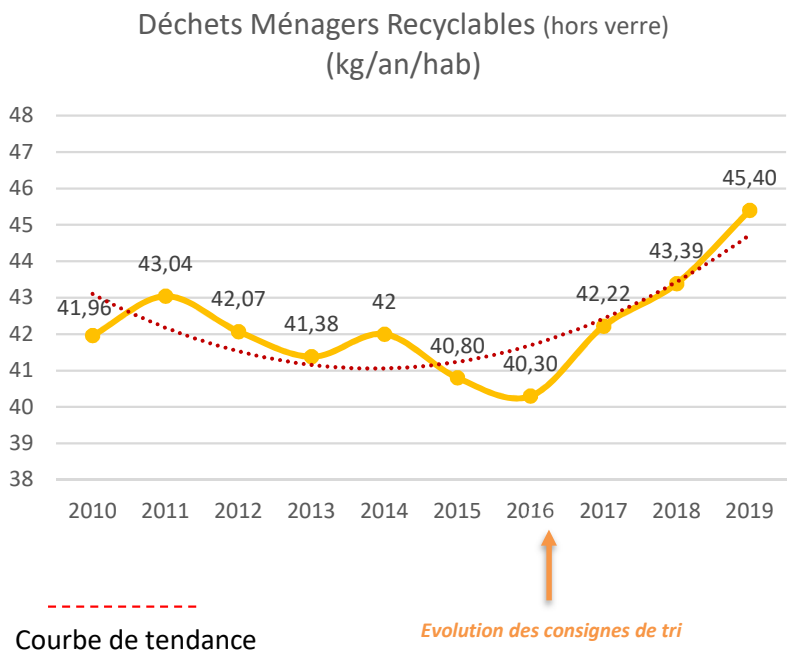

La production de *Déchets Ménagers Recyclables* a augmenté de 4,7% en 2019, pour atteindre **45,4kg** par an et par habitant correspondant à une augmentation de **1 018 tonnes.** Comparativement à 2016, et l'inversion de la tendance suite à l'élargissement des consignes de tri, ce sont 2 505 tonnes supplémentaires qui ont été collectées au cours de l'année. La performance de tri* atteint donc **14,1%** contre **13,2%** en 2018.

L'année 2019 confirme la tendance constatée l'an passé. Les premiers effets de l'extension des consignes de tri mise en œuvre avec le SMEDAR en octobre 2016 sont significatifs.

$* \left(\frac{t\ DMR}{t\ OMR + t\ DMR + t\ refus}\right)$

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Le Verre

L'ensemble du territoire est collecté en apport volontaire, la collecte est assurée par la régie et par un prestataire (Coved).

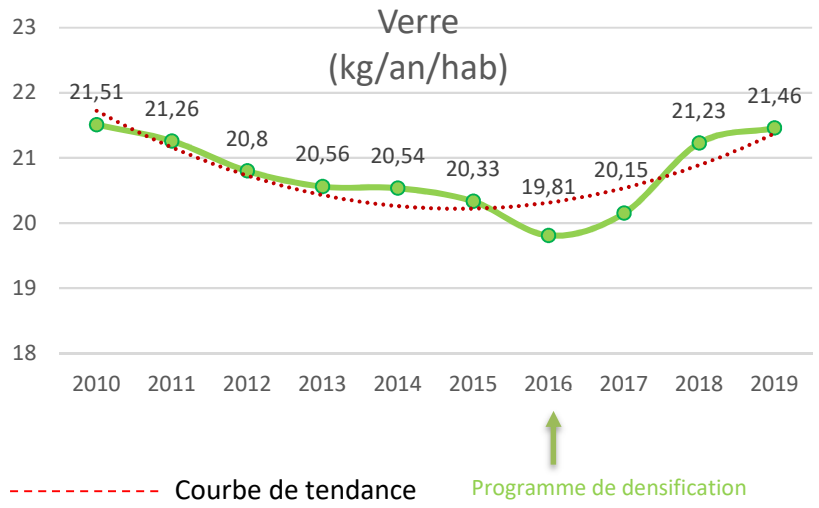

La production de verre a connu une progression de **119 tonnes** pour atteindre **21,46 kg/an/habitant**. Ce qui représente une hausse de 1,12%.

Le programme de densification des points de collecte ainsi que les actions d'amélioration du tri permettent d'obtenir ces résultats. En comparaison à l'année 2016 et le début du programme, ce sont 693 tonnes supplémentaires collectées cette année.

Les Encombrants et Dépôts Sauvages

La collecte des Encombrants est généralisée à l'ensemble du territoire de la Métropole. Elle est planifiée mensuellement pour l'habitat collectif et effectuée suite à une prise de rendez-vous téléphonique par le biais de Ma Métropole pour les particuliers. La collecte des encombrants est assurée, selon les communes, par des prestataires privés ou par la régie. Les dépôts sauvages signalés sont collectés communément aux encombrants.

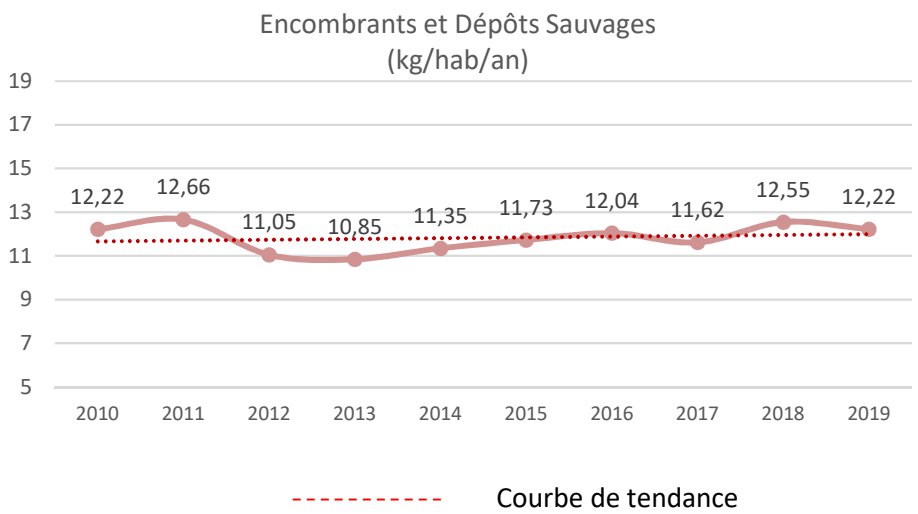

La quantité des encombrants et dépôts sauvages collectés a diminué de **2,5%**.

Cela représente **160 tonnes** de moins collectées par rapport à l'année précédente.

La quantité produite par habitant passe de **12,55** à **12,22 kg/hab/an.**

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Les Déchets Ménagers Végétaux (DMV)

La collecte des Déchets Ménagers Végétaux, est effectuée en porte à porte sur 49 communes. Les autres communes sont collectées en apport volontaire via le réseau de déchèteries. La collecte est, selon les zones, assurée par les prestataires (Veolia, Coved).

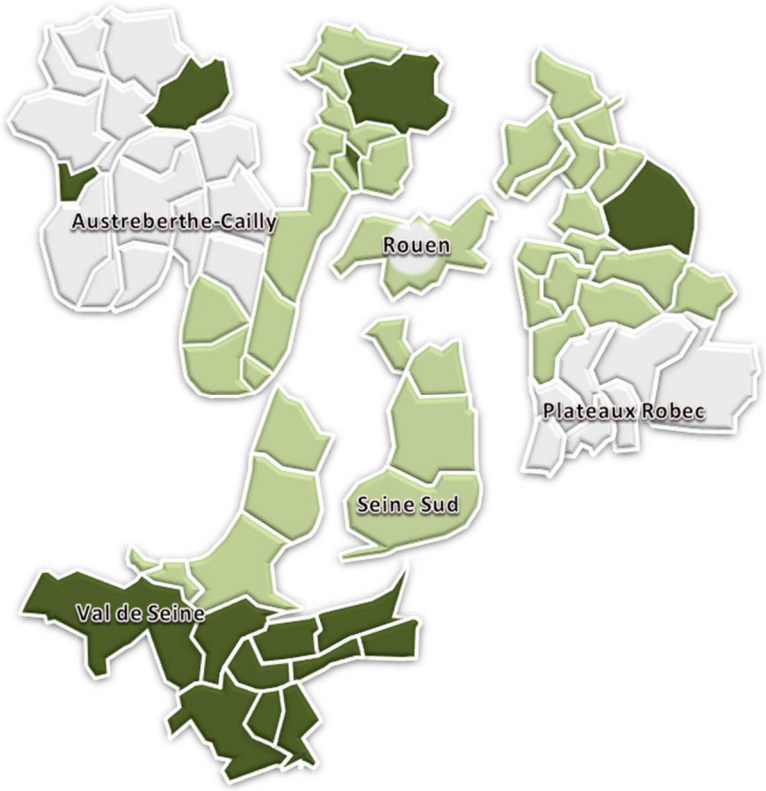

Apport volontaire au réseau de déchèteries

1 fois par semaine en sacs

1 fois par semaine en bacs

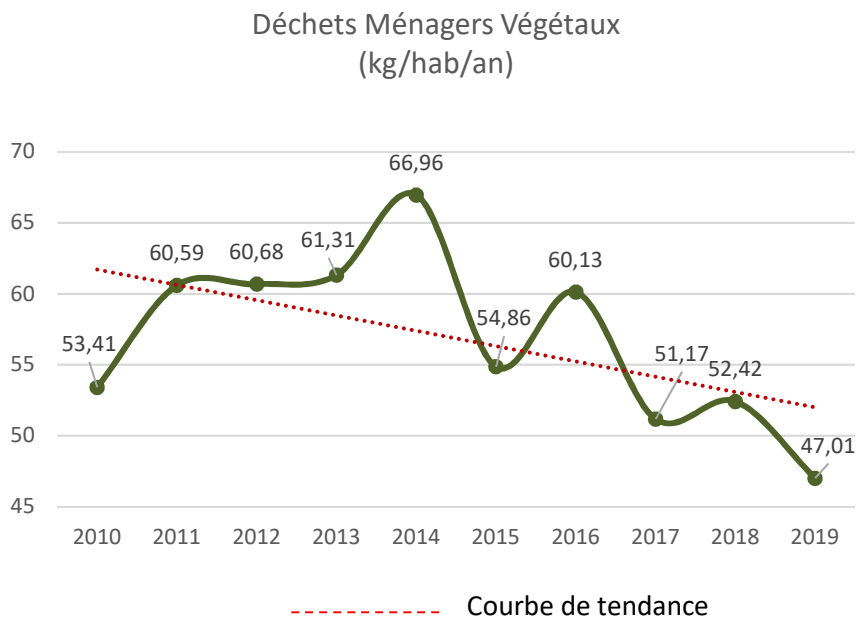

L'année 2019 a été marquée par une chute de **10%** par rapport à 2018.

La quantité produite par habitant en 2019 atteint **47,01 Kg/hab/an**. Ce qui constitue la plus faible production sur ces dix dernières années. Rapporté à la population bénéficiant du service (*225 546 usagers*) cela représente **104 kg/an/hab**.

Il est difficile d'interpréter une tendance générale sur ce flux dont la variabilité est principalement liée aux conditions climatiques mais une tendance baissière semble cependant se dessiner.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

L'Amiante

La collecte des déchets amiantés s'effectue le samedi matin sur rendez-vous sur un site spécifique adapté. Une rencontre préalable au domicile de l'usager est assurée par les agents métropolitains qui sensibilisent les riverains au danger de l'amiante et leur expliquent la procédure de collecte et d'emballage de l'amiante. Ils leurs distribuent des sacs adaptés à leurs quantités de déchets amiantés. En 2019, **214 tonnes** (contre 174 tonnes en 2018) ont été collectées lors de ces rendez-vous mais également à la suite de dépôts sauvages.

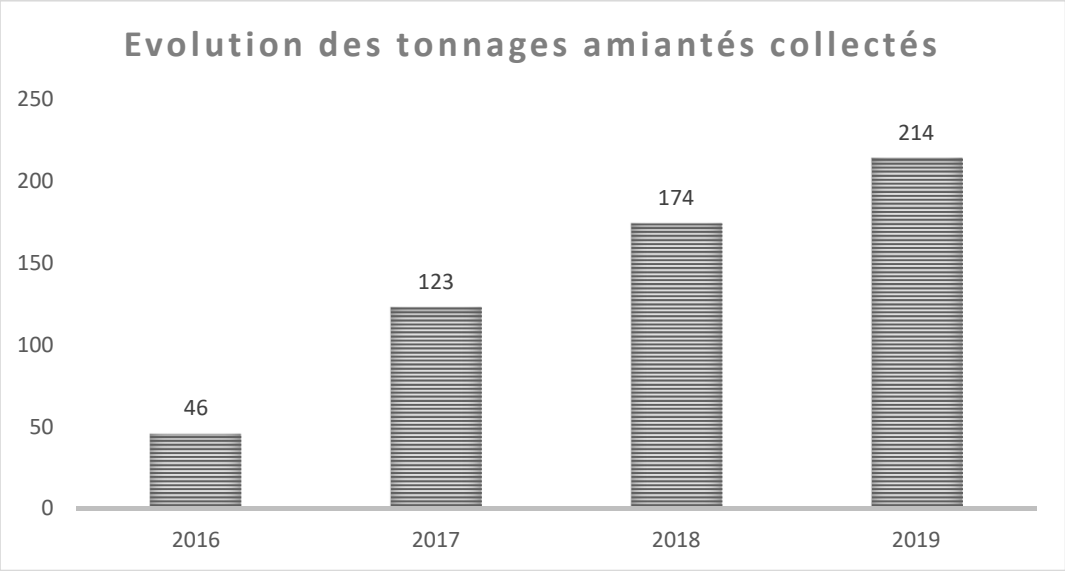

Depuis 2016 et la reprise de la collecte des déchets amiantés, les tonnages collectés évoluent régulièrement pour atteindre 214 tonnes en 2019.

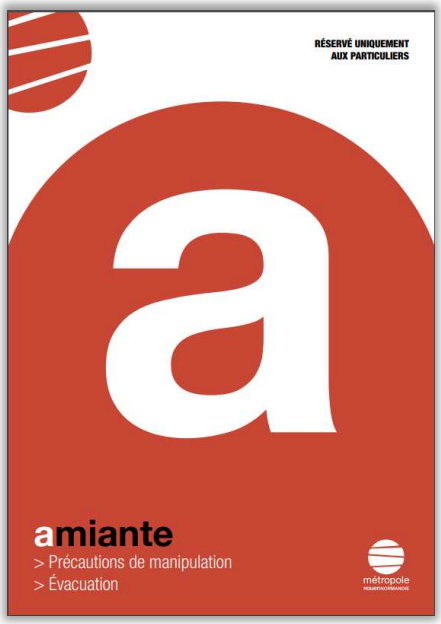

Retrouvez toutes les informations pour évacuer votre amiante en toute légalité sur le site http://www.metropole-rouen-normandie.fr

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Le réseau de déchèteries

Le réseau de déchèteries de la Métropole permet aux usagers de déposer leurs déchets ménagers non collectés en porte à porte en raison de leur nature ou de leur volume, **16 déchèteries** sont à disposition des usagers sur le territoire de la Métropole.

Les différents flux de déchets listés page 26 sont acceptés sur l'ensmble du réseau à l'exception :

- *L'amiante : collectée sur rendez vous sur le site de Petit Quevilly*
- *Les pneus de véhicules légers : uniquement à Anneville Ambourville, Bois Guillaume, Boos, Cléon, Saint Etienne du Rouvray et Le Trait*

Anneville-Ambourville 2701 route de Bourg Achard

Bois-Guillaume 2001, rue Herbeuse

Boos Rue des Canadiens

Caudebec-lès-Elbeuf Zone d'activité du Clos Allard

Cléon Rue Marie-Louise et Raymond Boucher

Darnétal Sente de la Ravine

Déville-lès-Rouen Impasse Barbet

Duclair Hameau les Monts

Grand-Couronne Allée Côte Mutel

Maromme-St Jean du Cardonnay - Côte de la Valette

Le Petit-Quevilly Chemin du Gord

Rouen Quai du Pré aux Loups

Saint-Étienne-du-Rouvray Rue Désiré Granet

Saint-Martin-de-Boscherville Chaussée Saint-Georges

Sotteville-lès-Rouen Chemin de Halage

Le Trait Boulevard Industrie

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Fréquentation du réseau de déchèteries

(nombre de visites)

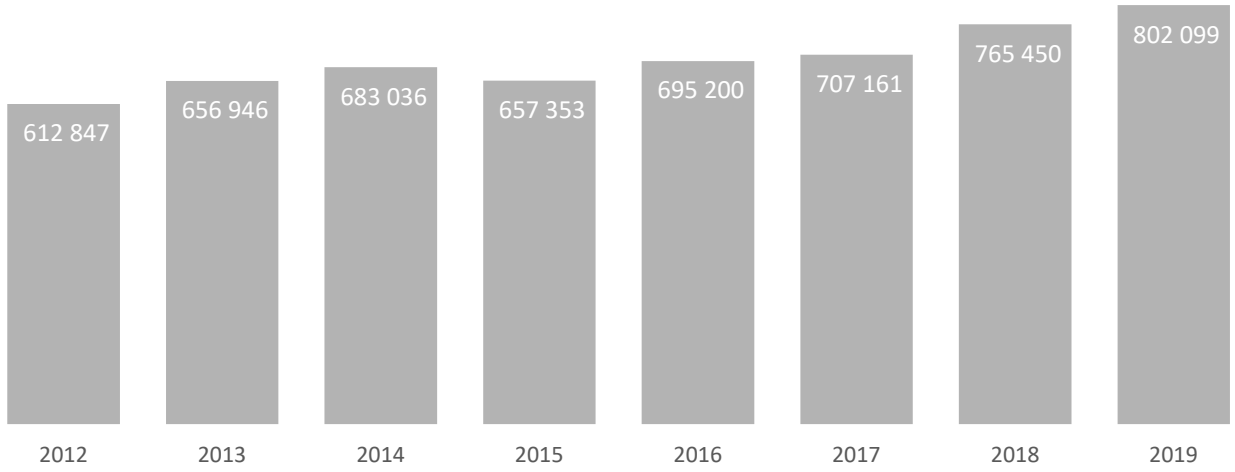

La fréquentation du réseau de déchèteries a atteint 802 099 visites de particuliers en 2019, ce qui constitue une hausse de **4,8%**.

Les artisans et commerçants du territoire peuvent bénéficier d'un accès payant à la déchèterie de Rouen. Les déchets acceptés, volumes et tarifs sont fixés par le règlement intérieur du réseau de déchèteries. En 2018, ce service a généré **161 942€** de recettes contre 132 864€ en 2018, ce qui représente une augmentation de **22%.** L'extension de l'accueil des professionnels dans les déchèteries de Cléon et Le Trait est à l'étude.

Les apports en déchèterie des services techniques municipaux (DSTM) ont quant à eux généré **1 261 €** de recette contre **809€** en 2018.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Evolution de l'organisation de la collecte

La Métropole a poursuivi son programme de modernisation du service de collecte. Sur la période 2015-2020, de multiples actions sont menées afin d'harmoniser les pratiques sur l'ensemble du territoire de la Métropole et de répondre aux enjeux nationaux (notamment économiques et environnementaux).

Sur l'année 2019, plusieurs projets ont été mis en œuvre :

- L'évolution des fréquences de collectes des ordures ménagères pour 10 communes : Deville lès Rouen, Grand Quevilly, Maromme, Petit Quevilly, Saint Etienne du Rouvray et Sotteville lès Rouen en janvier et Bihorel, Bois Guillaume, Darnetal et Mont Saint Aignan en juillet.
- Le redéploiement des moyens de collecte en régie sur 6 communes du pôle Austreberthe-Cailly précédemment collectées par un prestataire.
- La collecte des déchets végétaux en bacs, qui permet de limiter la pénibilité du travail des agents de collecte, sur la commune de Saint Jacques sur Darnetal et sur une zone test de 350 foyers à Deville les Rouen.
- La résorption de 115 points sensibles de collecte, permettant de réduire les risques d'accidents liés à cette activité.

Parallèlement, la Métropole Rouen Normandie poursuit son programme d'implantation de colonnes enterrées et semi-enterrées, plus adaptées à certaines typologies d'habitat, particulièrement au pied des immeubles permettant ainsi la réduction des fréquences et de la pénibilité du travail ainsi qu'une meilleure intégration dans le paysage. **230 colonnes supplémentaires** ont été implantées en 2019, portant le nombre total à **1 810**.

Nombre de colonnes enterrées et semi-enterrées implantées

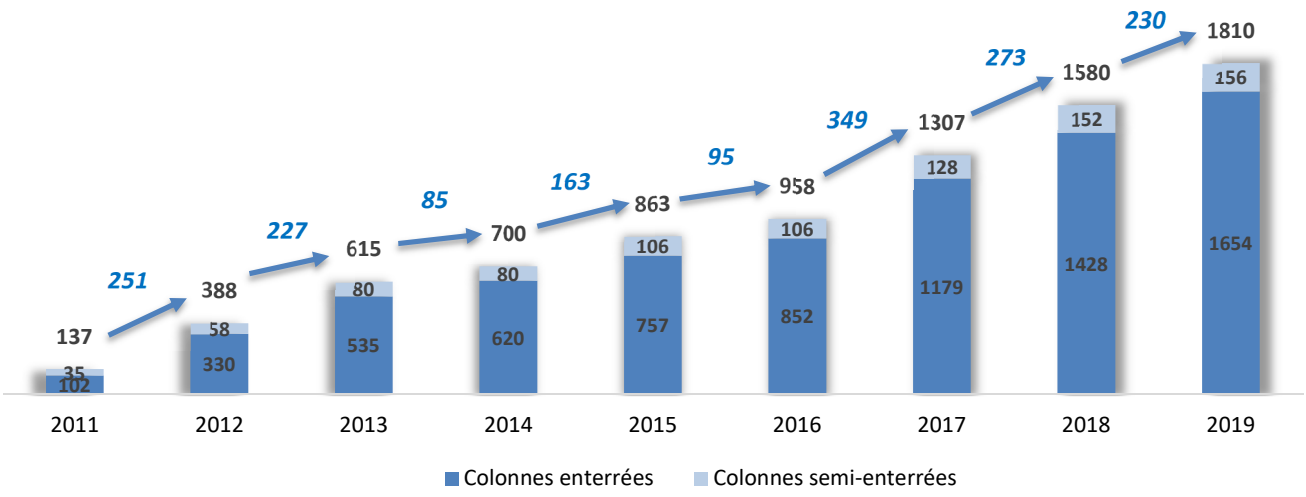

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La collecte des déchets : bilan

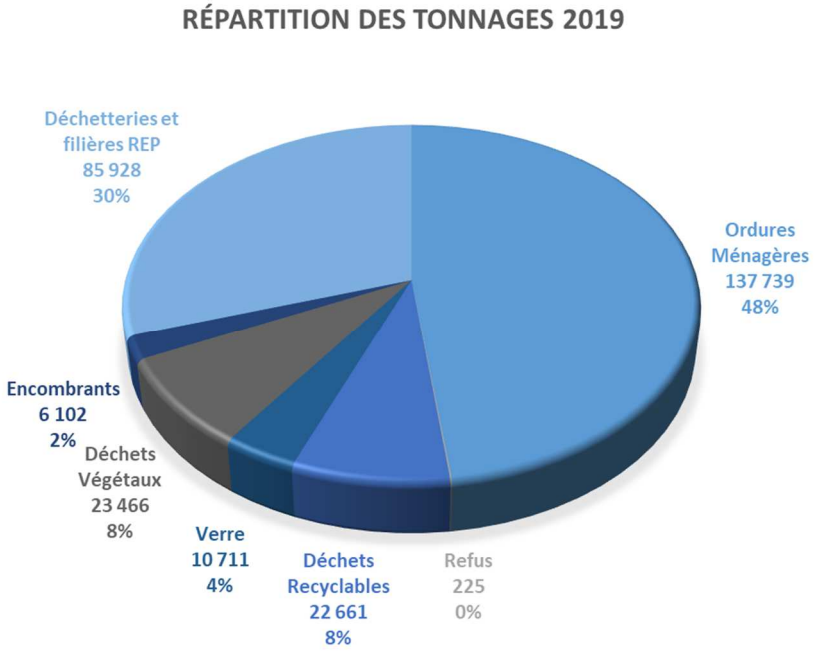

	Tonnages		Evolution	
	2018	2019	Valeur	%
Ordures Ménagères	141 951	**137 739**	**-4 212**	**-2,97 %**
Refus*	185	**225**	**40**	**21,57 %**
Déchets Recyclables	21 643	**22 661**	**1 018**	**4,70 %**
Verre	10 592	**10 711**	**119**	**1,12 %**
Déchets Végétaux	26 146	**23 466**	**-2 680**	**-10,25 %**
Encombrants	6 262	**6 102**	**-160**	**7,98 %**
Déchèteries et filières REP	83 653	**85 928**	**2 275**	**2,72 %**
	290 431	**286 832**	**-3 599**	**-1,24 %**

**Sont identifiés comme refus les déchets recyclables réorientés vers l'incinération lors du vidage au centre de tri (présence d'ordures ménagères, déchets souillés…)*

En 2019, les tonnages collectés, que ce soit en porte à porte, apport volontaire ou par le biais du réseau de déchèteries, ont **diminué de 1,24 %, soit 3 599 tonnes.**

La diminution des tonnages provient des Ordures Ménagères Résiduelles et des Déchets Managers Végétaux (6 892 t cumulées). Cette réduction est partiellement compensée par les déchets collectés par l'intermédiaire du réseau de déchèteries et des filières REP. Le tri sélectif poursuit la progression constatée en 2018 avec une augmentation des tonnages de 1 018 tonnes pour les Déchets Recyclables et 119 tonnes pour le Verre.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Evolution globale des Déchets Ménagers Assimilés (DMA)

Les Déchets Ménagers Assimilés (DMA) résultent de l'addition de l'ensemble des flux de déchets de la Métropole. Elle est définie dans le cadre de la loi TEPCV.

Les variations constatées diffèrent notablement selon les flux. On constate que l'écart à l'objectif en 2019 diminue et représente **56,8 kg/habitant** soit **1,9 kg/habitant** de moins que l'année précédente**.** La Métropole s'est engagée fin 2016 avec le SMEDAR dans un **programme local de réduction des déchets** labellisé par l'ADEME **ZDZG (Zéro déchet, Zéro Gaspillage)** afin de réduire cet écart et tendre vers l'objectif fixé par la loi TEPCV.

Après le rebond constaté en 2018, la production de déchets de territoire pour l'année 2019 s'inscrit dans la tendance baissière amorcée après 2010.

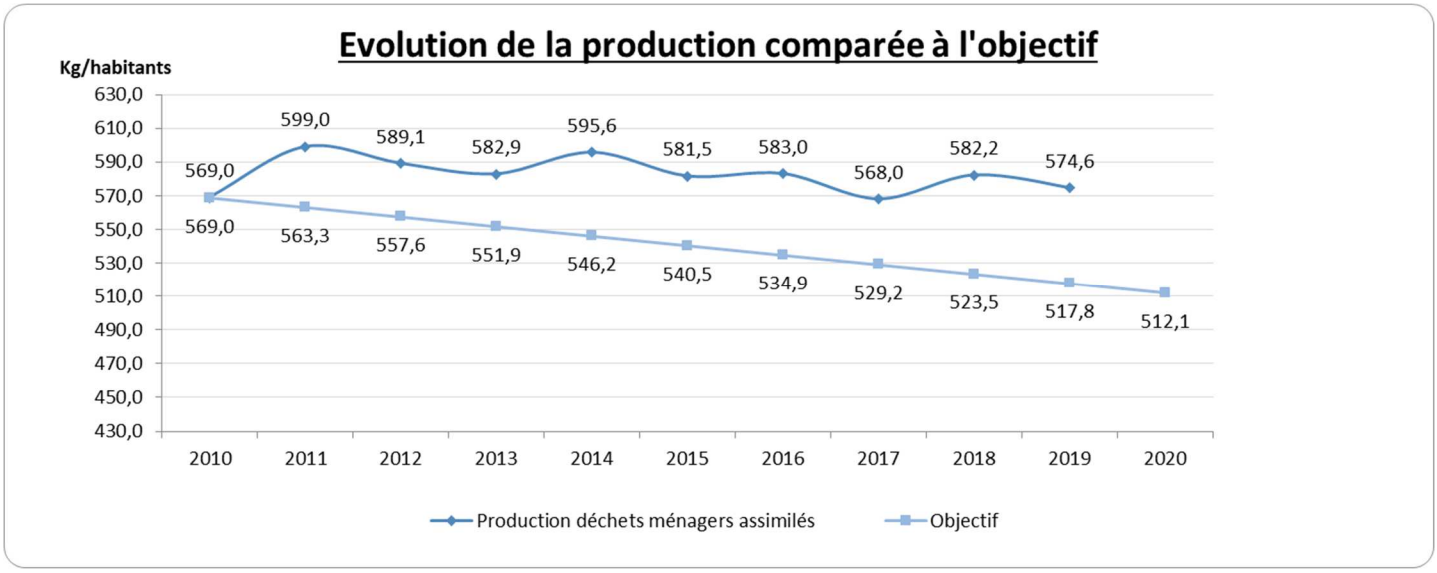

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Réseau déchèteries

Evolution des tonnages collectés en déchèterie	**2018**	**2019**	**Evolution (t)**	**Evolution (%)**
TVI (*Tout Venant Incinérable*)	13 768	14 828	1 061	7,7%
TVNI (*Tout Venant Non Incinérable*)	20 654	21 125	470	2,3%
Gravats	20 904	20 573	-331	-1,6%
Déchets Végétaux	17 421	17 126	-295	-1,7%
Ferraille	3 211	3 375	164	5,1%
Carton	322	363	41	12,7%
Amiante	174	214	40	22,9%
Batteries	39	39	0	0,3%
Huiles Minérales	121	127	6	5,0%
DDM (Déchets dangereux des ménages)	242	376	134	55,4%
D3E (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	2 398	2 394	-4	-0,2%
ECO DDS (Déchets Diffus Spécifiques)	281	284	3	1,1%
DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)	2 745	3 583	837	30,5%
TLC (Textiles, Linges et Chaussures)	1 262	1 391	129	10,2%
Pneus	87	105	18	21,0%
Bouteilles de Gaz	5	4	0	-10,6%
Piles et Néons	20	22	2	11,7%
Cumul	**83 653**	**85 928**	**2 276**	**2,7%**

Les tonnages collectés par le biais du réseau de déchèteries ont augmenté de **2,7%** par rapport à l'année passée avec une augmentation du nombre de visites en déchèterie de **4,8%**.

La majeure partie de l'augmentation des tonnages provient des TVI et TVNI, qui, cumulés, représentent 67% des tonnages supplémentaires (1 531 tonnes).

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Le traitement des déchets

Pour le traitement, la Métropole Rouen Normandie a transféré sa compétence au Syndicat Mixte d'Elimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen (SMEDAR). Le calendrier de réalisation du rapport annuel étant similaire à celui de la Métropole, le SMEDAR n'est pas en mesure de communiquer les données 2019 relatives au traitement pour intégration au présent rapport. La Métropole invite donc à prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs au traitement des déchets collectés en consultant le rapport d'activité du SMEDAR disponible sur le site http://www.smedar.fr/

Créé en 1999, ce Syndicat regroupe à ce jour 5 intercommunalités dont la Métropole, soit 608 000 habitants dont environ 80 % résident sur le territoire de la Métropole. Le SMEDAR a pour objet de coordonner le traitement et la valorisation des déchets ainsi que les opérations de transport, de tri ou de stockage qui s'y rattachent.

Les équipements du SMEDAR au 1er janvier 2018

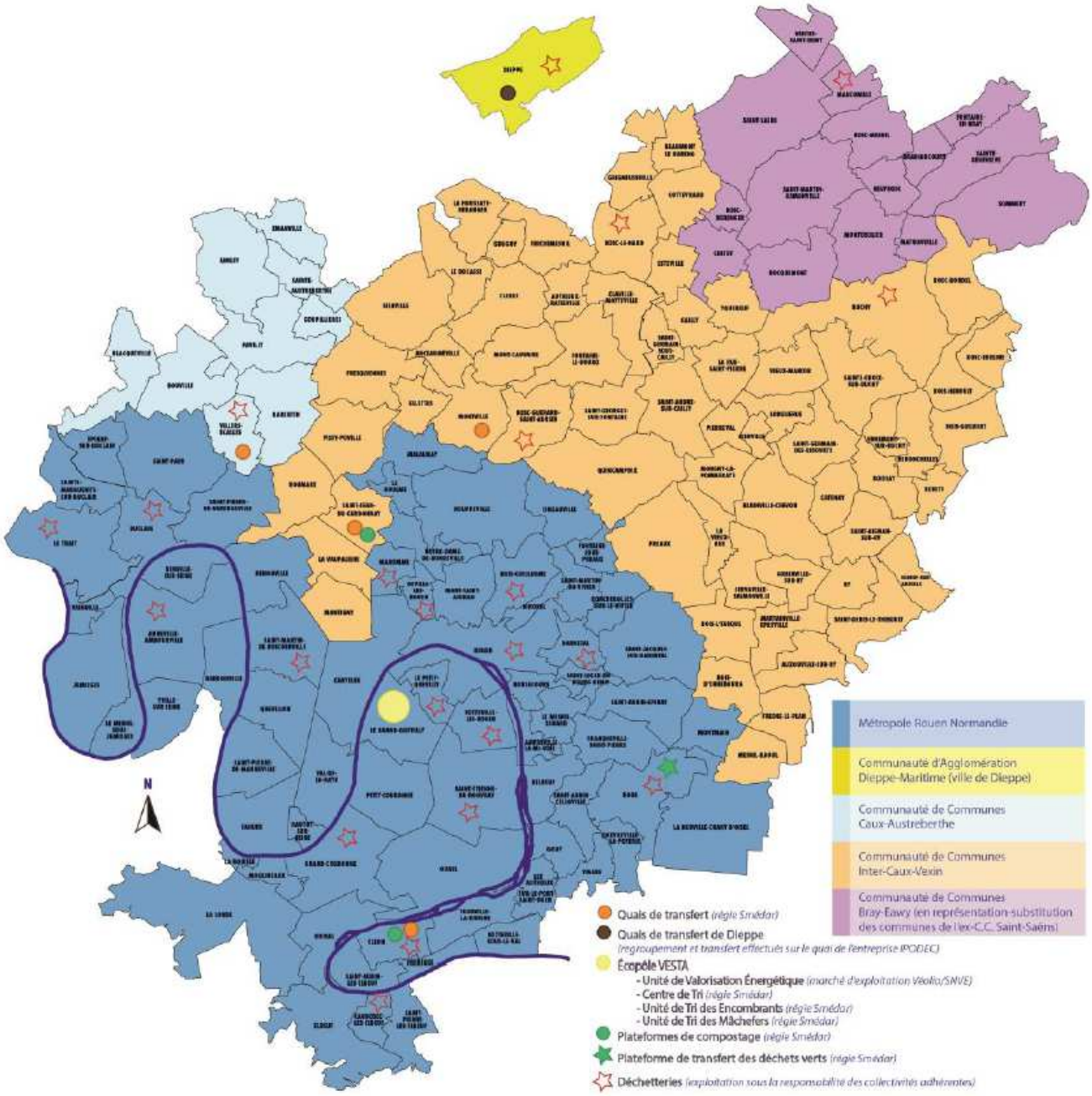

Source : RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS SMEDAR 2018

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Impact environnemental

La réduction de l'impact environnemental de la gestion des déchets constitue un enjeu majeur, qui est intégré dans le programme de modernisation de la collecte. Les performances de tri, ainsi que le développement de collectes séparées telles que les filières REP, permettent de réduire la part de déchets résiduels (62,8% en 2019 contre 62,9% en 2018).

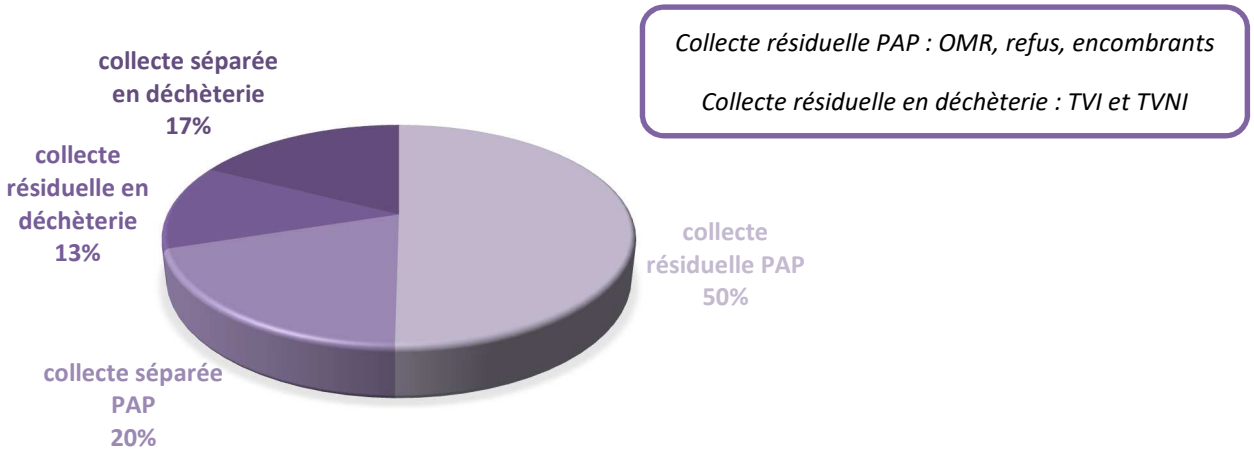

Article R. 541-49-1 du Code de l'environnement : la collecte séparée désigne « une collecte dans le cadre de laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique. »

Les filières REP (**R**esponsabilité **E**largie du **P**roducteur) permettent notamment de développer la collecte sélective et le recyclage de certains déchets. C'est dans ce cadre que la Métropole, en partenariat avec des éco-organismes agréés, travaille à la promotion et au développement de filières spécifiques. L'ensemble de ces collectes est réalisé au sein du réseau de déchèteries, à l'exception de la collecte des TLC, qui s'effectue au moyen de bornes implantées sur la voie publique.

- La collecte des **T**extiles, **L**inges et **C**haussures (TLC) représente **1 391** tonnes en 2019, soit **10,2 %** d'augmentation.

- Les **D**échets d'**E**quipements **E**lectriques et **E**lectroniques (DEEE) ont connu une diminution de **0,2 %** pour **2 394** tonnes collectées.

- La collecte des **D**échets d'**E**léments d'**A**meublement (DEA) est en place sur 8 déchèteries. Cela a permis de détourner **3 583 tonnes,** soit une progression de **30,5 %** par rapport à 2018.

- Les **D**échets **D**iffus **S**pécifiques (DDS) font également l'objet d'une filière REP. **284** tonnes ont été collectées par ce biais cette année, soit une augmentation de **1,1 %**.
- La collecte des pneus mise en place sur 6 déchèteries, qui représente **105** tonnes, soit une augmentation de **21%** par rapport à l'année précédente.

Au total, **7 757 tonnes** de déchets ont été détournées par le biais des filières REP sur l'année 2019 soit **14,5% de plus** que l'année précédente. Cette action de séparation des flux valorisables produit des recettes et réduit les tonnages, qui sinon, seraient orientés dans des centres d'élimination à des coûts élevés.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Des évolutions telles que la transition de la collecte du verre vers l'apport volontaire ou la réduction des fréquences de collecte des ordures ménagères conduisent à réduire le nombre de kilomètres parcourus. L'optimisation régulière des circuits de collecte poursuit également cet objectif. L'augmentation constatée en 2019 est liée à la reprise de collecte en régie de 6 communes du pôle Austreberthe Cailly.

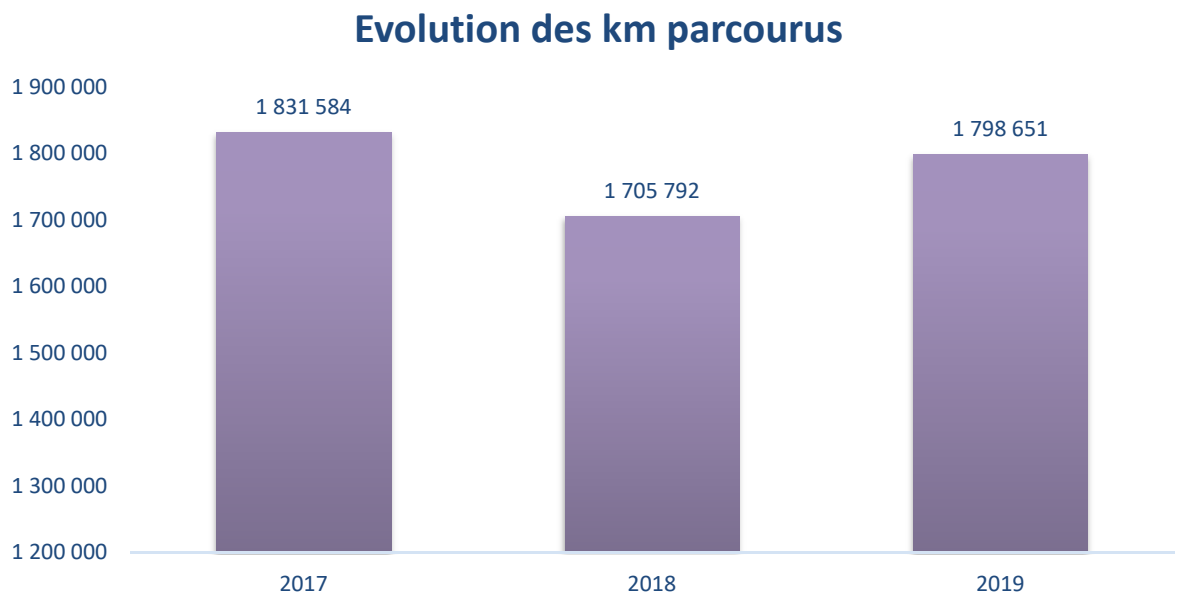

Une réflexion est également en cours sur les alternatives possibles en matière de carburation des bennes à ordures ménagères. Une étude des émissions de polluants en conditions réelles d'exploitation a été réalisée en 2019 et une nouvelle alternative sera testée en 2020.

Production de chaleur et d'électricité

L'usine d'incinération VESTA du SMEDAR alimente en chaleur le réseau VESUVE, exploité par la Métropole depuis le 1er juillet 2018. Ce réseau permet de distribuer l'énergie vers les villes de Petit-Quevilly et Grand-Quevilly. En 2019, 87 115 MWh ont été délivrés par le SMEDAR au réseau VESUVE.

Le reste de la vapeur produite par les chaudières est transformée en énergie électrique grâce à un turboalternateur. La puissance récupérable est de 32 mégawatts. Pour l'année 2019, l'UVE VESTA a permis la production de 172 904 MWh, et une vente de 131 859 MWh. La différence représente l'auto-consommation de l'UVE pour son fonctionnement.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

Répartition des effectifs 2019

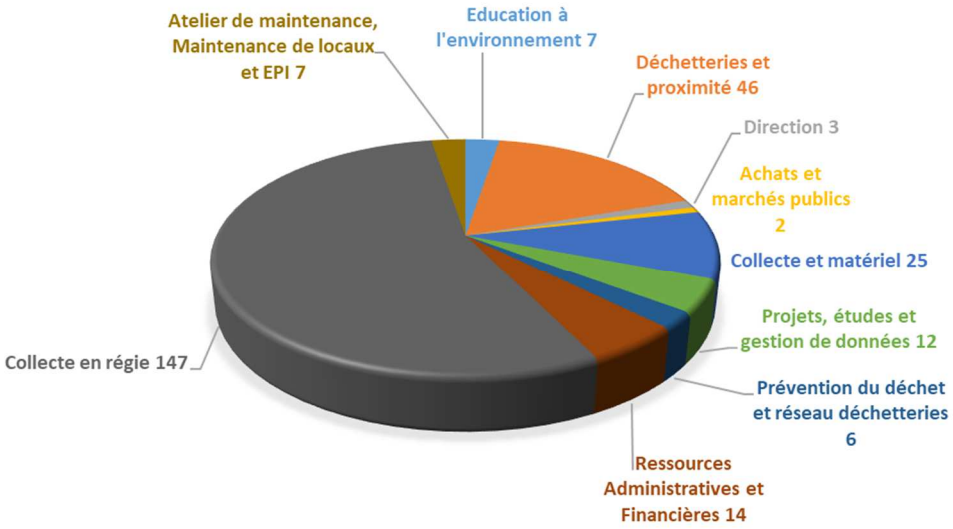

269 postes dédiés à la compétence Déchets

Les effectifs dédiés à la gestion des déchets sont stables. Seul le transfert interservices de certaines activités a occasionné quelques variations.

Les moyens humains dédiés à la collecte en régie ont pu être réduits aux actions du programme de modernisation du service de collecte telles que l'évolution de la fréquence de collecte et l'optimisation des circuits.

Parallèlement, les effectifs dédiés à l'exécution du marché par les prestataires de collecte représentent 163 agents pour l'année 2019.

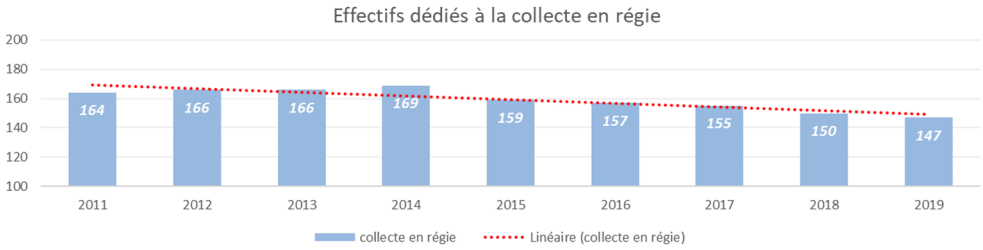

Indicateurs liés aux accidents sur les installations

La collecte des déchets est une activité reconnue à risques professionnels importants. La Direction de la Maîtrise des Déchets (DMD) est certifiée OHSAS 18001 depuis 2008, il s'agit d'une norme structurant la mise en place d'un système de management de la Santé et de la Sécurité au travail. L'objectif est d'obtenir une meilleure gestion des risques afin d'améliorer en continu la performance de l'activité en matière de sécurité. La maîtrise des risques professionnels dans la Direction implique la mise à disposition d'indicateurs de Santé et Sécurité au Travail. En 2019, 43 accidents de travail ont été comptabilisés et ont généré 1 792 jours d'arrêt, soit une baisse de 17,5% par rapport à 2018.

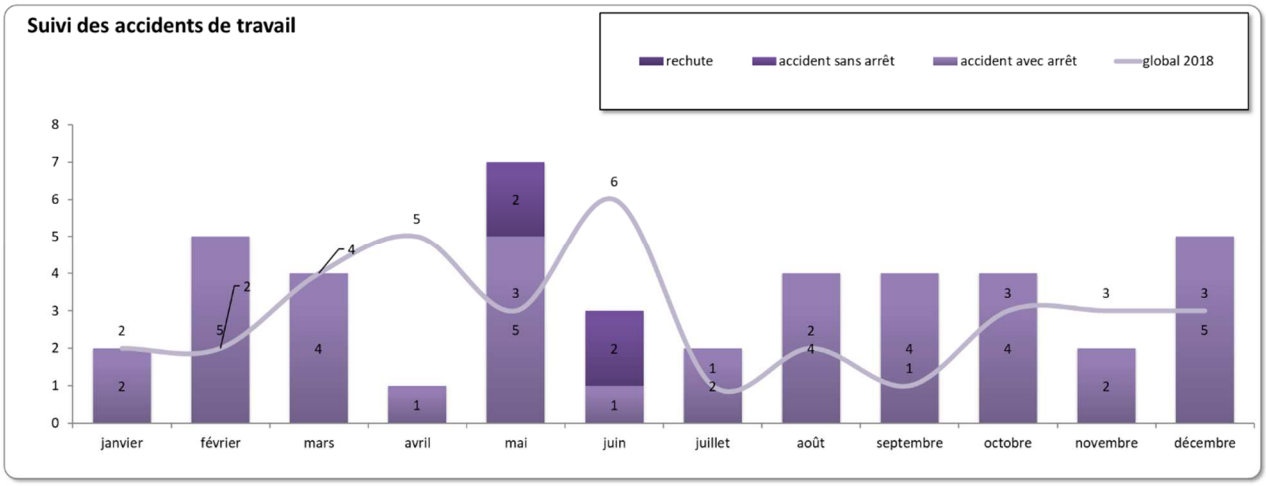

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Indicateurs financiers

Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Organisation du service

2019	Ordures Ménagères	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Amiante
Fréquence	C1 à C7*	C0,5 à C1*	14 déchèteries en régie et 2 en prestataires	C1*	sur RV et programmé en collectifs	Collecte sur rendez vous
Collecte et contenants	Régie et prestataires PAP - PAV Bacs, sacs et colonnes	Régie et prestataires PAP - PAV colonnes		Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Transport	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Régie et prestataires apport au SMEDAR + 2 quais de transferts	Prestataires et SMEDAR	Prestataires	Régie et prestataires	Prestataire
Traitement	Incinération gérée par le SMEDAR	Tri géré par le SMEDAR	Déchets traités par le SMEDAR Déchets particuliers (DEEE - NEON - FER - DMS) par prestataires	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le SMEDAR	Traitement par le prestataire

** C0,5 : une semaine sur deux, C1 : une fois par semaine, C7 : tous les jours.*

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

Le financement de la politique déchets menée par la Métropole Rouen Normandie est majoritairement assuré par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti qui n'est donc pas lié à l'utilisation du service ou au volume de déchets collecté.

Ces prestations sont rendues aux usagers du service que sont les particuliers ou les entreprises pour leurs déchets ménagers assimilés.

Dans un souci d'harmonisation, la Métropole Rouen Normandie a adopté un dispositif de convergence des taux, qui aboutira à l'instauration d'un taux unique en 2020.

LA REDEVANCE SPECIALE

La Redevance Spéciale est perçue auprès des professionnels qui dépassent un seuil de production de déchets correspondant aux ménages .

Cette redevance est due en complément de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) car elle rémunère un service complémentaire à celui destiné aux habitants.

Le seuil d'assujettissement est de 2 640 litres/semaine pour les producteurs non exonérés de TEOM et de 500 litres/semaine pour ceux qui en sont exonérés.

Au-delà de ces seuils, le tarif appliqué est de 2,60€/100 litres OMR et 1,39€/100 litres DMR

Une recette de 2 423 166 € a été générée par cette activité en 2019.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Population desservie et quantités de déchets collectés

2019	OMR et refus	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	Tous flux
Population totale desservie	499 169	499 169	516 230	222 127	499 169	499 169
Tonnage global de la collectivité	137 963	33 372	57 751*	23 466	6 102	258 654
Kg/hab desservi collectivité	276,39	66,86	111,87	105,64	12,22	576
Kg/hab données nationales **	253	77	140	39	6	515
Ecart / Ratio national	9%	-13%	-20%	178%	104%	12%

**Les tonnages collectés en déchèteries ne prennent pas en compte les gravats, conformément aux usages de la matrice de comptabilité analytique ComptaCoût.*
***Données « typologie urbaine » issues de l'annexe rapport référentiel coût service public déchets pour l'année 2016 – ADEME*

Les ratios nationaux urbains montrent que les quantités d'OMR demeurent plus importantes que la moyenne nationale (+9%) au détriment des quantités de déchets triés comme le verre et les recyclables (-13% par rapport au ratio national). Une réflexion est donc menée afin d'améliorer les performances de tri de la Métropole.

La gamme de services proposée par la Métropole est assez large, avec notamment une collecte en porte à porte des déchets végétaux, sur appel pour les encombrants et sur rendez-vous pour l'amiante.

Cette offre est exceptionnelle pour les végétaux et l'amiante. Si pour le second, les impératifs de santé publique peuvent justifier cet effort, la collecte des végétaux qui peuvent être considérés également comme une ressource à la parcelle, fait l'objet d'une réflexion, visant à la faire évoluer.

La Métropole a fait, pour le réseau des déchèteries, le choix d'un maillage régulier de son territoire, en limitant les horaires d'ouverture, afin d'optimiser le ratio visiteurs par heure. Mais en comparaison des données nationales, la faiblesse des kg par habitant s'explique surtout par la collecte de végétaux en porte à porte, qui ne se retrouvent pas en déchèterie.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

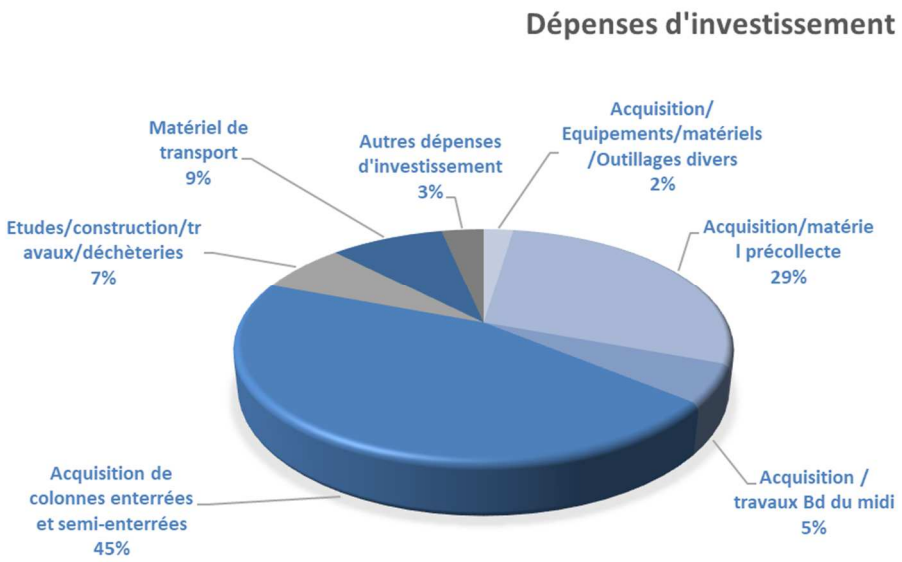

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Année 2018	Année 2019	De 2018 à 2019	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Acquisition/ Equipements/matériels/Outillages divers	151 933 €	145 409 €	- 6 524 €	-4,29%
Acquisition/matériel précollecte	1 565 224 €	1 771 648 €	206 425 €	13,19%
Acquisition / travaux Bd du midi	990 531 €	332 374 €	- 658 157 €	-66,44%
Acquisition de colonnes, travaux de génie-civil, mise en place de colonnes enterrées et semi enterrées	3 149 257 €	2 803 058 €	- 346 199 €	-10,99%
Acquisition déchetteries	9 120 €	0 €	- 9 120 €	-100,00%
Composteurs et bioseaux	477 €	496 €	19 €	3,90%
Etudes/construction/travaux/déchèteries	801 562 €	433 569 €	- 367 993 €	-45,91%
Matériel de transport	743 390 €	557 289 €	- 186 102 €	-25,03%
Matériel Informatique / Téléphonie	68 472 €	25 438 €	- 43 033 €	-62,85%
Matériel pour l'Education à l'Environnement et Pratiques Durables	11 438 €	0 €	- 11 438 €	-100,00%
Mobilier	29 551 €	2 129 €	- 27 422 €	-92,80%
Remboursement capital emprunt	36 706 €	136 810 €	100 103 €	272,71%
Travaux Centre de Maintenance de la Collecte	20 562 €	0 €	- 20 562 €	-100,00%
Travaux Centre OM Caudebec les Elbeuf	23 211 €	35 479 €	12 268 €	52,85%
Travaux Centre Technique de Collecte	7 404 €	5 788 €	- 1 616 €	-21,83%
Travaux Centre Technique d'Equipement	7 023 €	798 €	- 6 225 €	-88,64%
TOTAL	**7 615 860 €**	**6 250 284,51 €**	- 1 365 576 €	-17,93%

L'effort d'investissement a été fortement ralenti en 2019 de près de 18%. Il s'agit d'un effet cumulé de plusieurs actions :

- Le nombre de colonnes enterrées installé a été réduit, car la couverture des bailleurs sociaux commence à parvenir à maturité. La prochaine étape sera le parc privé, si la Métropole y trouve un intérêt économique.
- Les travaux importants de réfection de déchèteries ont été moins nombreux.
- Le renouvellement du parc de véhicule de collecte s'est effectué un rythme plus lent, en attendant les résultats des études comparatives de carburation.
- L'effet de l'acquisition en 2018 du site multi-compétence, Boulevard du Midi, qui a pour objet, de regrouper notamment les activités déchets, ne se fait plus autant sentir en 2019.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors écritures d'affectation du résultat)	Année 2018	Année 2019	De 2018 à 2019	
			Evolution en valeur	Evolution en %
OPERATIONS RELLES	2 482 844 €	2 723 119 €	240 275 €	9,68%
OPERATIONS D'ORDRE (Amortissements et sortie d'éléments d'actif)	5 040 572 €	4 585 434 €	- 455 138 €	-9,03%
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	**7 523 415 €**	**7 308 553 €**	- 214 863 €	-2,86%

La tendance des recettes est également à la baisse, mais dans une moindre mesure, à moins de 3%. Elle s'explique principalement par des écritures, qui font sortir progressivement des éléments d'actifs.

Fonctionnement

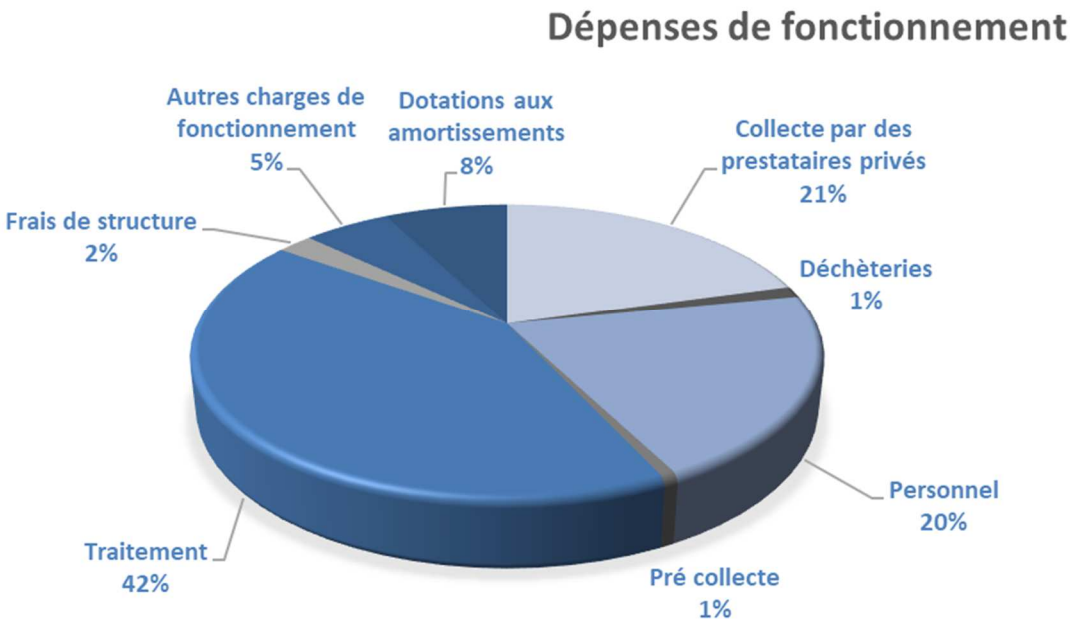

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018	Année 2019	De 2018 à 2019	
			Evolution en valeur	Evolution en %
Collecte par des prestataires privés	12 763 726	12 340 233	- 423 493 €	-3%
Déchèteries	739 573	730 814	- 8 759 €	-1%
Personnel	11 996 398	12 337 737	341 339 €	3%
Pré collecte	342 126	388 767	46 641 €	14%
Traitement	24 925 000	25 036 000	111 000 €	0%
Frais de structure	1 336 472	1 311 642	- 24 830 €	-2%
Autres charges de fonctionnement	3 447 009	3 206 300	- 240 709 €	-7%
SOUS-TOTAL OPERATIONS REELLES	**55 550 304**	**55 351 493**	- 198 811 €	0%
Dotations aux amortissements	5 000 872	4 553 584	- 447 288 €	-9%
VNC éléments d'actif cédés	30 640	15 272	- 15 368 €	-50%
SOUS-TOTAL OPERATIONS D'ORDRE	**5 031 512**	**4 568 856**	- 462 656 €	-9%
TOTAUX	**60 581 816 €**	**59 920 349 €**	- 661 467 €	-1%

Les dépenses de fonctionnement connaissent une réduction de 1% (- 661 467 euros). Cette diminution, principalement liée aux charges de collecte par les prestataires privés (-423 493 euros) s'explique par la reprise en régie de la collecte sur 6 communes depuis janvier 2019 et par la réduction de la fréquence de collecte des OMR sur 4 autres communes en milieu d'année.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Recettes de fonctionnement

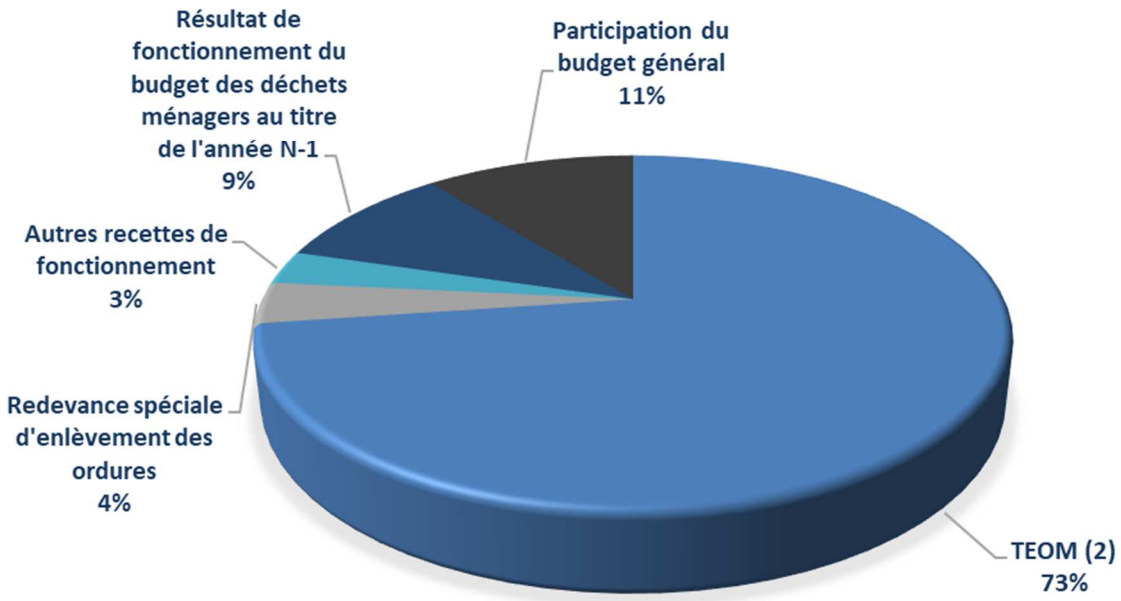

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Année 2018	Année 2019	De 2018 à 2019	
			Evolution en valeur	Evolution en %
TEOM (2)	45 001 938 €	46 755 545 €	1 753 607 €	3,90%
Subventions	181 952 €	291 818 €	109 865 €	60,38%
Redevance spéciale d'enlèvement des ordures	2 530 694 €	2 423 166 €	- 107 527 €	-4,25%
Recettes issues de la valorisation des déchets métalliques	286 494 €	253 800 €	- 32 694 €	-11,41%
Déchèteries: participations communes extérieures	284 766 €	254 672 €	- 30 094 €	-10,57%
Déchèteries: Accès payant des professionnels et services techniques municipaux	122 121 €	159 092 €	36 972 €	30,27%
Recettes REP Déchets Diffus Spéciaux	25 163 €	35 693 €	10 530 €	41,85%
Recette REP Déchets d'Equipement d'Ameublement	399 343 €	457 607 €	58 264 €	14,59%
Autres recettes de fonctionnement	413 074 €	326 708 €	- 86 366 €	-20,91%
Autres produits exceptionnels (dégrèvement, pénalités, assurances)	2 323 004 €	188 115 €	- 2 134 889 €	-91,90%
Produits des cessions d'éléments d'actif	39 700 €	0 €	- 39 700 €	-100,00%
Résultat de fonctionnement du budget des déchets ménagers au titre de l'année N-1	1 952 936 €	6 138 966 €		
TOTAL DES RECETTES PROPRES AU BUDGET DECHETS	**53 561 186 €**	**57 285 183 €**	**3 723 997 €**	**6,95%**
Participation du budget général	13 159 596 €	6 946 489 €	- 6 213 107 €	-47,21%
TOTAUX	**66 720 782 €**	**64 231 672 €**	**- 2 489 110 €**	**-3,73%**

(2) POUR MEMOIRE – Minoration de la recette de TEOM -Attribution de compensation - partie II – Dotations TEOM – budget principal

Les recettes de fonctionnement connaissent une forte progression malgré la tendance confirmée du recul de la redevance spéciale, compensé par une recherche réussie de subventions complémentaires, et une forte baisse des produits exceptionnels que le résultat de fonctionnement permet d'effacer. Le produit de la TEOM contribue également, mais dans une bien moindre mesure, à alléger très significativement le soutien du budget général à la l'équilibre général.

En 2019, la TEOM représente 73% des recettes de fonctionnement (participation du budget général incluse) et couvre 78% des dépenses de fonctionnement.

Part de la TEOM dans le financement du service (TEOM/Dépenses de fonctionnement)	
en 2018	**74,28%**
en 2019	**78,03%**

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Montant des principales prestations rémunérées à des entreprises sous contrat

Nom de l'entreprise	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations en € TTC 2019
COLLECTE				
COVED	Collecte déchets LOT 1	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	5 624 505 €
COVED	Collecte déchets LOT 3	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	169 426 €
VEOLIA	Collecte déchets LOT 2	Appel d'offre 8 ans	30/09/2023	6 072 168 €
ONCIDIS	Collecte des dépots sauvages contenant de l'amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	137 422 €
IPODEC	Collecte des déchets amiante	Appel d'offre 4 ans	25/07/2022	49 588 €
			SOUS TOTAL COLLECTE	12 053 109 €
PRE-COLLECTE				
ECOBA	Fourniture et livraison de conteneurs	Appel d'offre 4 ans	13/03/2020	159 207 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture et livraison de pièces détachées pour conteneurs	HORS MARCHE		145 964 €
PLASTIC OMNIUM	Fourniture, livraison et mise en place de CSE et CE	Appel d'offre 8 ans	23/05/2019	1 565 051 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des OMR et DMR	Appel d'offre	17/03/2023	117 240 €
PTL	Fourniture, livraison et reprise de sacs pour la collecte des Déchets Végétaux	Appel d'offre	17/03/2023	37 392 €
PTL	Fourniture et livraison de sacs à déchets	HORS MARCHE		488 770 €
ESE	Fourniture et livraison de bacs roulants	HORS MARCHE		749 186 €
			SOUS TOTAL PRE-COLLECTE	3 262 809 €
GARAGE				
BOM SERVICES	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	11/05/2019	48 029 €
UGAP	Achats de BOM	HORS MARCHE		646 561 €
EUROMASTER	Fourniture et pose de pneumatiques	HORS MARCHE		80 919 €
EUROVOIRIE / TERBERG	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	31 285 €
FAUN	Réparations et fr de pièces détachées pour BOM et lève-conteneurs	Appel d'offre	12/05/2019	91 443 €
HYDRAUNORM	Réparations et fr de pièces détachées pour grues sur camions	HORS MARCHE		67 962 €
PB ENVIRONNEMENT	Fourniture et montage, livraison de BOM 3T5	MAPA	18/10/2017	688 €
ROUEN TRUCKS	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	MAPA	11/10/2020	223 565 €
NIORT FRERES	Fourniture de pièces détachées et réparations sur PL	HORS MARCHE		37 130 €
CONTITRADE	Fourniture et livraison de pneumatiques pour les PL de la MRN	Appel d'offre	07/08/2023	16 828 €
DMS	Fourniture et livraison sur sites ADBLUE	Appel d'offre	22/12/2020	6 047 €
ROUEN TRUCKS	Prestations de réparations pour PL et mini bennes de marque Renault	Appel d'offre	11/10/2022	85 985 €
			SOUS TOTAL GARAGE	1 336 442 €
AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS				
VEOLIA PROPRETE	Gardiennage de la déchetterie ST JEAN DU CARDONNAY et ROUEN	Appel d'offre 4 ans	28/10/2019	730 427 €
ELIS NORMANDIE	Location des EPI	Appel d'offre 5 ans	04/09/2021	96 384 €
SRVP	Achats des EPI mains	Appel d'offre 4 ans	27/08/2019	92 067 €
NOVACOM	Géolocalisation LOT 1	Appel d'offre	28/01/2020	52 470 €
MAIRIE DE ROUEN	Convention prestations véhicules	convention		32 149 €
			SOUS TOTAL AUTRES CONTRATS ET PRESTATIONS	1 003 497 €
			TOTAL	17 655 858 €

Aides publiques et soutiens reçus d'organismes agréés

Intitulé	Montant
SOUTIEN OCAD3E	170 467 €
SOUTIEN TLC POUR LA COLLECTE TEXTILE	10 194 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS DIFFUS SPECIAUX	35 693 €
REVERSEMENT SMEDAR DECHETS ELEMENTS AMEUBLEMENT	457 607 €
TOTAL	**673 961 €**

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

La Métropole Rouen Normandie présente dans les pages suivantes, en application de **la loi relative à la Transition Energétique Pour la Croissance Verte du 17 août 2015**, une analyse des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés sur la base de la **méthode Compta Coût®** conçue par l'ADEME.

Ces informations sont extraites d'une **matrice des coûts normée**, identique pour toutes les collectivités participantes, directement alimentée par la source comptable. Elle permet de présenter des coûts du service public de gestion des déchets selon une méthode unique (méthode Compta Coût®) et donc à terme des comparaisons entre collectivités.

La matrice de comptabilité analytique bien que s'appuyant sur les données comptables, nécessite un certain nombre **d'opérations de retraitement** du compte administratif pour représenter au mieux le coût de gestion du service et avoir un mode de calcul homogène entre collectivités. Le résultat final sera donc **différent du compte administratif** et se présentera sous la forme d'un état des charges et produits associés pour chacun des flux de déchets (parfois à l'aide d'une clé de répartition selon la part de chaque type de déchets : ordures ménagères, recyclables, végétaux…). Ces informations sont ensuite intégrées à la base de données nationale **SINOE®** Déchets (Système d'Information et d'Observation de l'Environnement) de l'ADEME, qui permet la présentation des coûts du service public de gestion des déchets.

L'intérêt de cette méthode est qu'elle est stable dans le temps, compatible avec les logiciels courants de comptabilité analytique, largement adoptée par les autres collectivités, reconnue par de nombreux acteurs, notamment pouvoirs publics, professionnels et associatifs, et fondée sur des données comptables fiables. Elle permet de suivre l'évolution annuelle, ici sur 3 ans, et d'identifier le poids relatif de chaque flux de déchet dans la dépense, afin de déterminer **des axes d'optimisation et de rationalisation du service public de gestion des déchets**. Toutefois, elle nécessite une interprétation prudente, car les niveaux et modalités de services diffèrent d'une collectivité à l'autre (fréquence, apport volontaire, collecte des déchets végétaux…).

Le Coût aidé Hors Taxe présenté dans les pages suivantes est calculé à partir du coût complet de la collectivité pour chaque flux de déchet selon la méthode ci-dessous et répartie ensuite par habitant ou par tonne collectée.

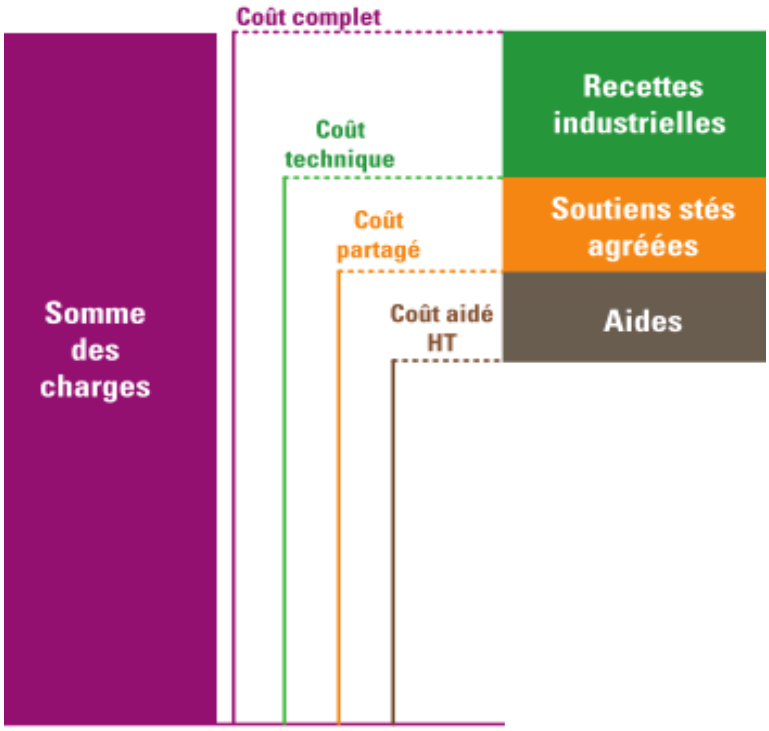

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Part relative des flux dans le coût aidé du service public de collecte et traitement

Année 2019	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT	31 022 215 €	6 976 732 €	9 951 299 €	3 816 044 €	1 352 875 €	**53 119 165 €**

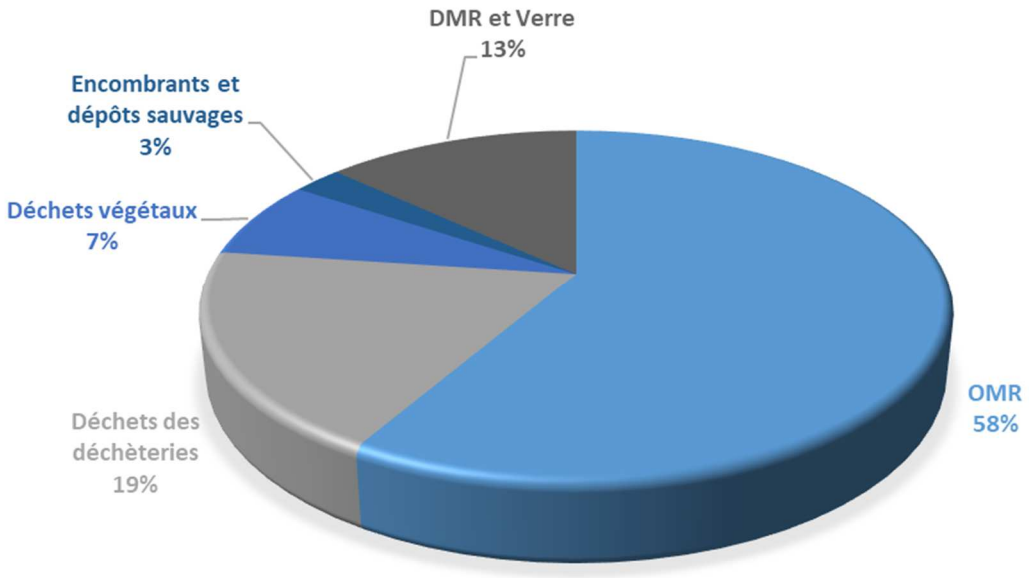

La part des ordures ménagères est la plus importante. Il est intéressant de chercher à prévenir la production et à pousser à un meilleur tri, puisque le traitement des emballages et du verre est gratuit au SMEDAR. La collecte des végétaux représente une part significative de la dépense totale.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Coûts des différents flux ramenés à la tonne

Année 2019	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets verts	Encombrants	TOTAL
Coût aidé HT Par tonne	224,86 €	209,06 €	177,78 €	162,62 €	221,72 €	206,79 €

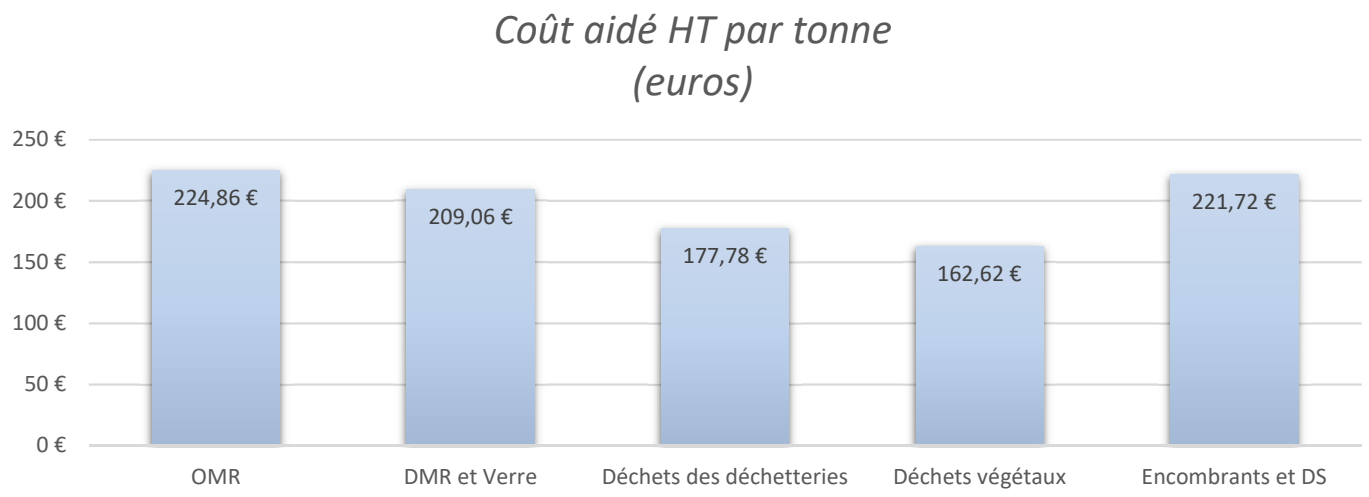

On constate le bilan économique favorable aux recyclables par raport aux ordures ménagères, notamment lié aux modalités de collecte (exclusivement en apport volontaire pour le Verre). Le bilan à la tonne de ce flux est pénalisé par la faible densité des DMR dont l'impact financier est significatif malgré un coût de traitement nul.

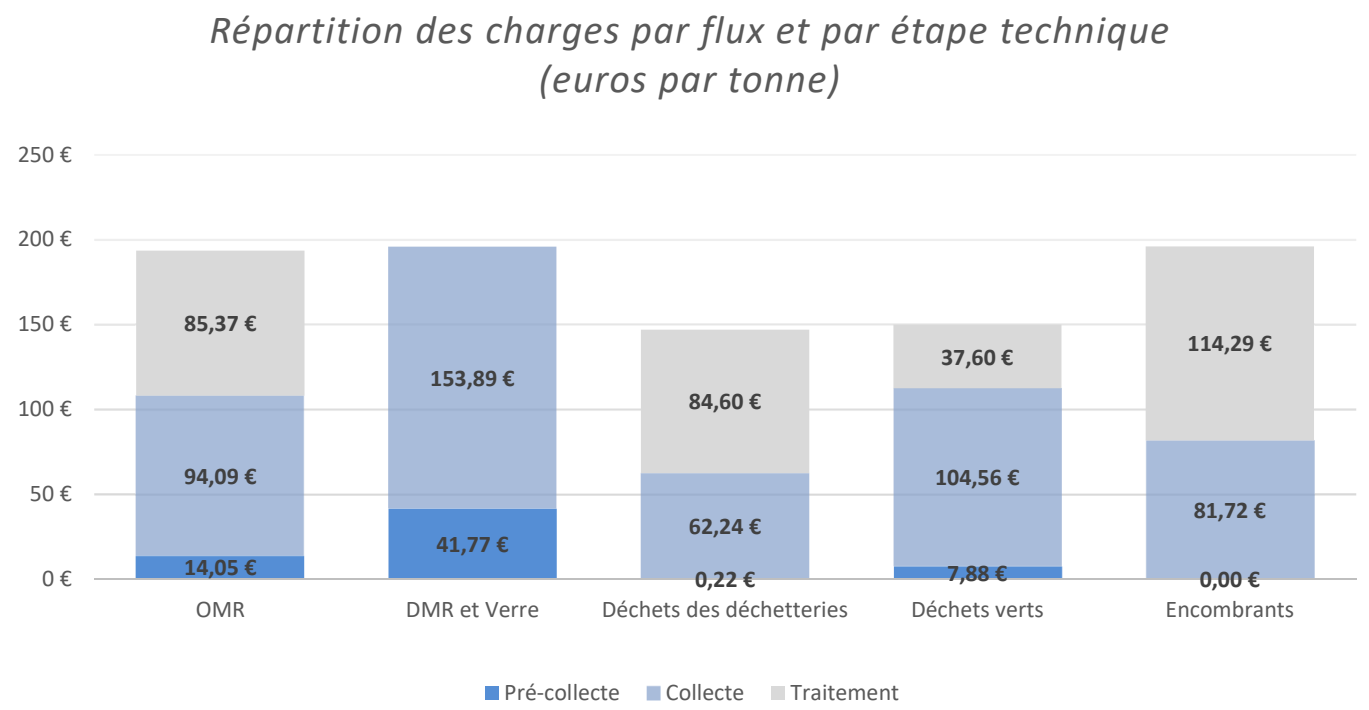

Le coût entre déchèteries et végétaux n'est pas comparable en l'état, car les flux en déchèteries regroupent aussi des déchets à incinérer ou à enfouir qui sont plus onéreux. Les déchets végétaux, lorsqu'ils sont collectés en porte à porte, ont un coût de collecte 2,5 fois supérieur à une collecte via le réseau de déchèteries.

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Evolution des coûts

Evolution des coûts aidés HT par flux en euros/habitant desservi

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants et DS
2016	66,28 €	11,32 €	18,57 €	17,75 €	2,76 €
2017	65,34 €	10,76 €	19,05 €	19,21 €	2,42 €
2018	64,39 €	13,46 €	20,03 €	18,02 €	2,65 €
2019	62,15 €	13,98 €	19,94 €	17,18 €	2,71 €

Il est à noter que le montant cumulé des différents flux diffère du coût à l'habitant tout flux confondus en raison de la prise en compte du nombre d'habitants réellement desservis pour la collecte des déchets végétaux (222 217 habitants) et pour les déchets des déchèteries (516 230 habitants).

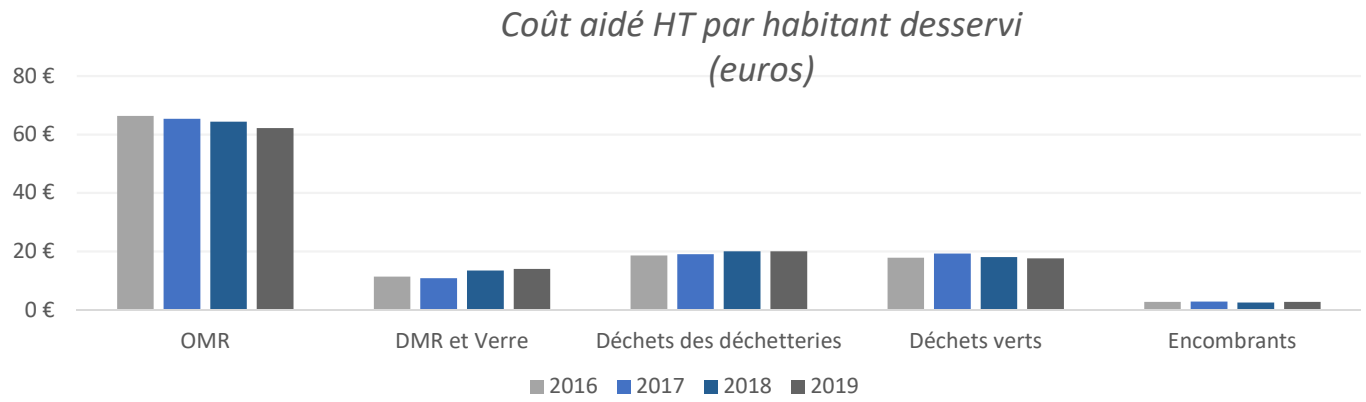

Evolution des coûts aidés HT par flux ramenés à la tonne

Année	OMR	DMR et Verre	Déchets des déchèteries	Déchets végétaux	Encombrants
2016	229,30 €	187,76 €	172,61 €	140,38 €	228,71 €
2017	230,75 €	172,84 €	178,47 €	169,58 €	208,67 €
2018	225,98 €	208,30 €	183,65 €	155,12 €	210,82 €
2019	224,86 €	209,06 €	177,78 €	162,62 €	221,72 €

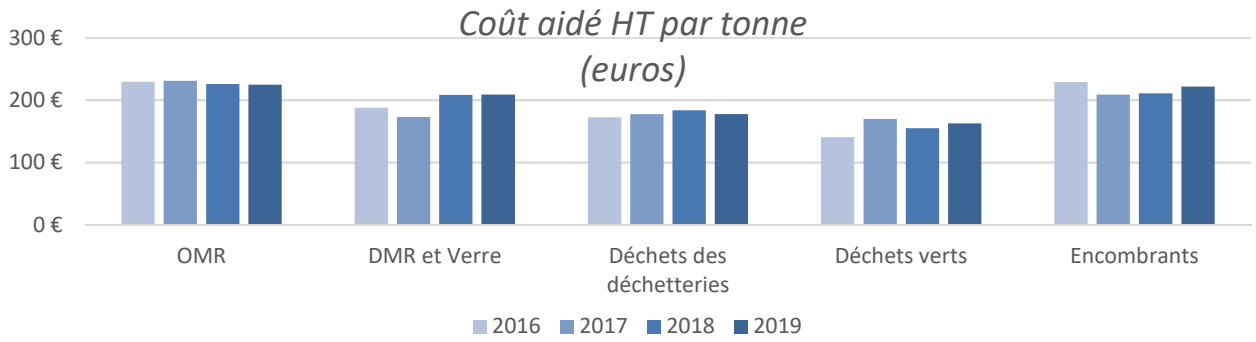

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Evolution du coût aidé HT en euros/habitant tous flux confondus

Année	Ensemble des flux
2016	106,57 €
2017	105,62 €
2018	108,66 €
2019	106,42 €

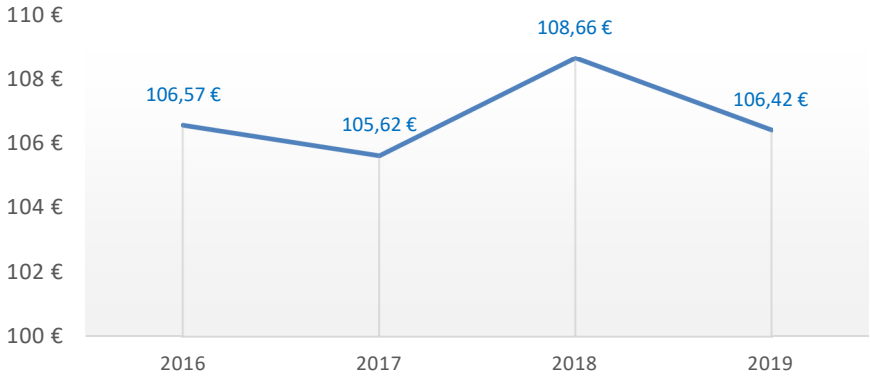

Le coût aidé hors taxes pour l'ensemble des flux est de 106,42 euros par habitant en 2019, contre 108,66 euros en 2018. Ce résultat en baisse de **2,1 %** est la conséquence de la diminution des tonnages constatée en 2019. En effet, en 2019, les tonnages collectés en porte à porte, en apport volontaire ou par le réseau de déchèteries, ont diminué de 1,24 % soit de 3 599 tonnes.

Comparatif à l'échelle nationale

Le référentiel national SINOE situe le coût aidé hors taxes, tous flux de **80%** des collectivités à dominante urbaine, entre ***74,2*** *euros* et ***115,6*** *euros* par habitant. La Métropole est donc dans la fourchette haute de ce référentiel. La politique de rationalisation du niveau de service doit donc être poursuivie notamment pour le flux des déchets végétaux dont le coût aidé hors taxes revient à 17,18 euros par habitant desservi en 2019.

*Données issues du *référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers en 2016 (juillet 2019).*

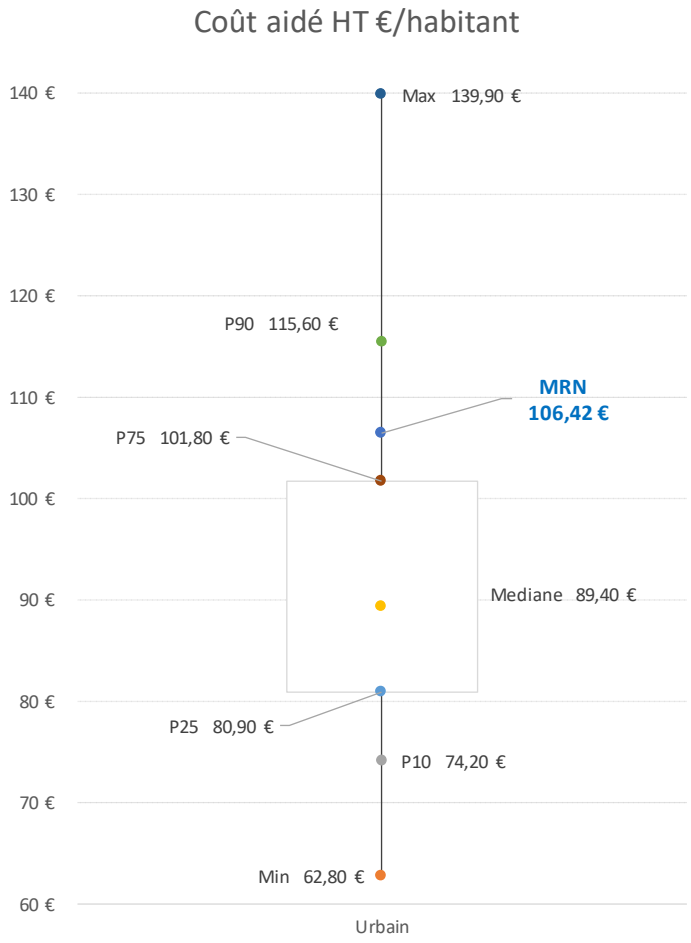

Envoyé en préfecture le 19/10/2020
Reçu en préfecture le 19/10/2020
Affiché le
ID : 076-200023414-20201005-C2020_0452-DE

Métropole Rouen Normandie
Services aux Usagers et Transition Ecologique
108 allée François Mitterrand
CS 50589
76006 ROUEN Cedex
Tel : 02 35 52 68 10 Fax : 02 35 52 68 59